

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY
SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES**

Maison de l'eau et de l'assainissement
PAE Monplaisir
64800 BENEJACQ

**Rapport annuel sur le Prix
Et la Qualité du Service**

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DES EAUX USEES**

Exercice 2019_v09



***Création du réseau d'assainissement des eaux usées à Beuste
(Mise en place des éléments préfabriqués du poste de relevage principal Rue de la Ribère (D212))***

*En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'Arrêté du 2
Décembre 2013 modifiant l'Arrêté du 2 mai 2007. (Version consolidée au 12 mars 2019)*

Année 2019

PRÉAMBULE

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement, est un rapport obligatoire. « *Le président présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers* » (Conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013, modifiant l'Arrêté du 2 mai 2007, pris pour application de l'article L2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales)

A destination des usagers

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté au bureau de la Communauté de Communes et dans les mairies.

Elaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service

Le président a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

Présenté avant le 30 juin

Ce rapport doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 juin 2020.

En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérent à la Communauté de Commune est destinataire du rapport annuel adopté par l'établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçus de la Communauté de Commune du Pays de Nay, soit au plus tard le 31 décembre 2020.

Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

¹.

¹ Source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

SOMMAIRE

I / GENERALITES	1
II / PRESENTATION DU SERVICE	3
1 - Organisation	3
2 - Fonctionnement	3
3 - Bilan des activités 2019	4
a) Avis sur documents d'urbanisme	4
b) Contrôles en assainissement collectif	4
c) Interventions sur le réseau (hors travaux réalisés par une entreprise de TP)	5
d) Travaux sur les réseaux d'assainissement	6
e) Le système d'assainissement	7
III / INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME	9
4 - Linéaire des réseaux	9
5 - Ouvrages d'épuration	11
a) Volumes de référence en entrée des stations d'épuration :	11
b) Charges de référence en entrée des stations d'épuration :	12
c) Obligations de résultat par temps sec :	12
6 - Autres ouvrages	12
a) Postes de relevage	12
b) Déversoirs d'orage	12
c) Nombre d'abonnés et volumes	13
d) Nombre d'abonnés et habitants desservis par un réseau de collecte et ILC	17
e) Déversement des eaux usées non domestiques	17
IV / INDICATEURS DE PERFORMANCE	18
1 - Bilan de l'exploitation des ouvrages d'épuration 2019	18
a) Charges en entrée de station d'épuration	18
b) Rendements épuratoires :	20
c) Les sous-produits d'épuration :	22
d) Consommation énergétique :	24
e) Prime à la performance épuratoire :	28
f) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU	28
g) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	29
2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	29
3 - Indice de connaissance de rejet au milieu naturel	29
4 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	29
5 - Taux de débordement chez les usagers	29
6 - Taux de renouvellement des réseaux	30
7 - Linéaire réhabilité	30
8 - Études de nouveaux branchements ou d'interventions	31
a) Réception des demandes de branchements ou d'intervention AEP/EU :	31
b) Ratio demandes reçues/devis émis/dossiers suivis :	31
c) Bons de commande de travaux de branchements lancés en 2019 :	31
d) Répartition par commune des demandes de devis reçues, des BC et des Inter régie :	33
e) Etudes des projets, conventions et contrôles des travaux de lotissements :	34
f) Traitement des récépissés de DT/DICT/ATU	34
g) Estimation du temps passé par les deux agents de l'unité Bureau d'études	34
9 - Création de réseaux d'assainissement (petits et grands projets)	35
10 - Études de Grands Projets /Marchés de travaux EU	35

11 - Taux de réclamation.....	35
-------------------------------	----

V / INDICATEURS FINANCIERS.....	36
--	-----------

1 - Prix du service.....	36
2 - Recettes d'exploitation.....	36
3 - Budget du Service assainissement 2019.....	36
a) Montant des amortissements réalisés par la collectivité.....	37
b) Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes.....	37
4 - - Autres Tarifs.....	37
a) Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) :.....	37
b) Participation pour rejet d'eaux usées assimilées domestiques :.....	38

VI / AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT.....	39
---	-----------

1 - Réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement.....	39
2 - - Amélioration du fonctionnement & entretien des STEPs.....	39
a) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BRUGES.....	39
b) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSON.....	39
c) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de LESTELLE.....	39
d) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BALIROS.....	39
e) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de MONTAUT.....	40
f) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSAT.....	40
g) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BAUDREIX.....	40
3 - Contrôle des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement.....	40

VII / OBJECTIFS DU SERVICE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2020.....	42
---	-----------

1 - Travaux et contrôles.....	42
2 - Études et prospectives.....	42
3 - Fonctionnement du service.....	42

ANNEXES.....	43
---------------------	-----------

1 - Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme.....	44
2 - Annexe 2 : Détail des interventions effectuées sur le réseau.....	45
3 - Annexe 3 : Etat d'avancement de la programmation des travaux.....	46
4 - Annexe 4 : Programmation des travaux sur le réseau d'assainissement.....	47
5 - Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN.....	48
6 - Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques.....	49
7 - Annexe 7 : Synthèse des données d'exploitation des STEP.....	51
8 - Annexe 8 : Indicateurs de performance.....	53
9 - Annexe 9 : Lettre d'information aux abonnés.....	55
10 - Annexe 10 : Facture.....	57
11 - Annexe 11 : Notice info-redevance Agence de l'Eau Adour.....	59

Glossaire

- STEP** STation d'EPuration
- 1 EH** Un Équivalent Habitant est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EH = 60 g de DBO₅/jour soit 21,6 kg de DBO₅/an.
- DBO₅** Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours. Elle mesure la quantité d'oxygène consommée en 5 jours à 20°C par les microorganismes vivants présents dans l'eau.
- DCO** Demande Chimique en Oxygène. Elle représente quasiment tout ce qui est susceptible de consommer de l'oxygène dans l'eau, par exemple les sels minéraux et les composés organiques. Plus facile et plus rapidement mesurable, avec une meilleure reproductibilité que la voie biologique, la DCO est systématiquement utilisée pour caractériser un effluent.
- MES** Matière En Suspension. Les particules fines en suspension dans une eau sont soit d'origine naturelle, en liaison avec les précipitations, soit produites par les rejets urbains et industriels. Leur effet néfaste est la formation de sédiments et d'écran empêchant la bonne pénétration de la lumière, ainsi que le colmatage des branchies des poissons. Les MES peuvent constituer une réserve de pollution dans les sédiments.
- NGL** Azote GLobal contenu dans l'eau = formes réduites (NTK) et oxydées de l'azote (azote nitreux et azote nitrique).
- NTK** Azote Total Kjeldalh = formes réduites de l'azote qui sont l'azote organique (protéines, acides
- Siccité** Quantité de solide restant après un chauffage à 110°C pendant deux heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de taux d'humidité.



Travaux à Beuste (création du réseau de collecte EU – opération de rabotage de la chaussée)

I / GENERALITES

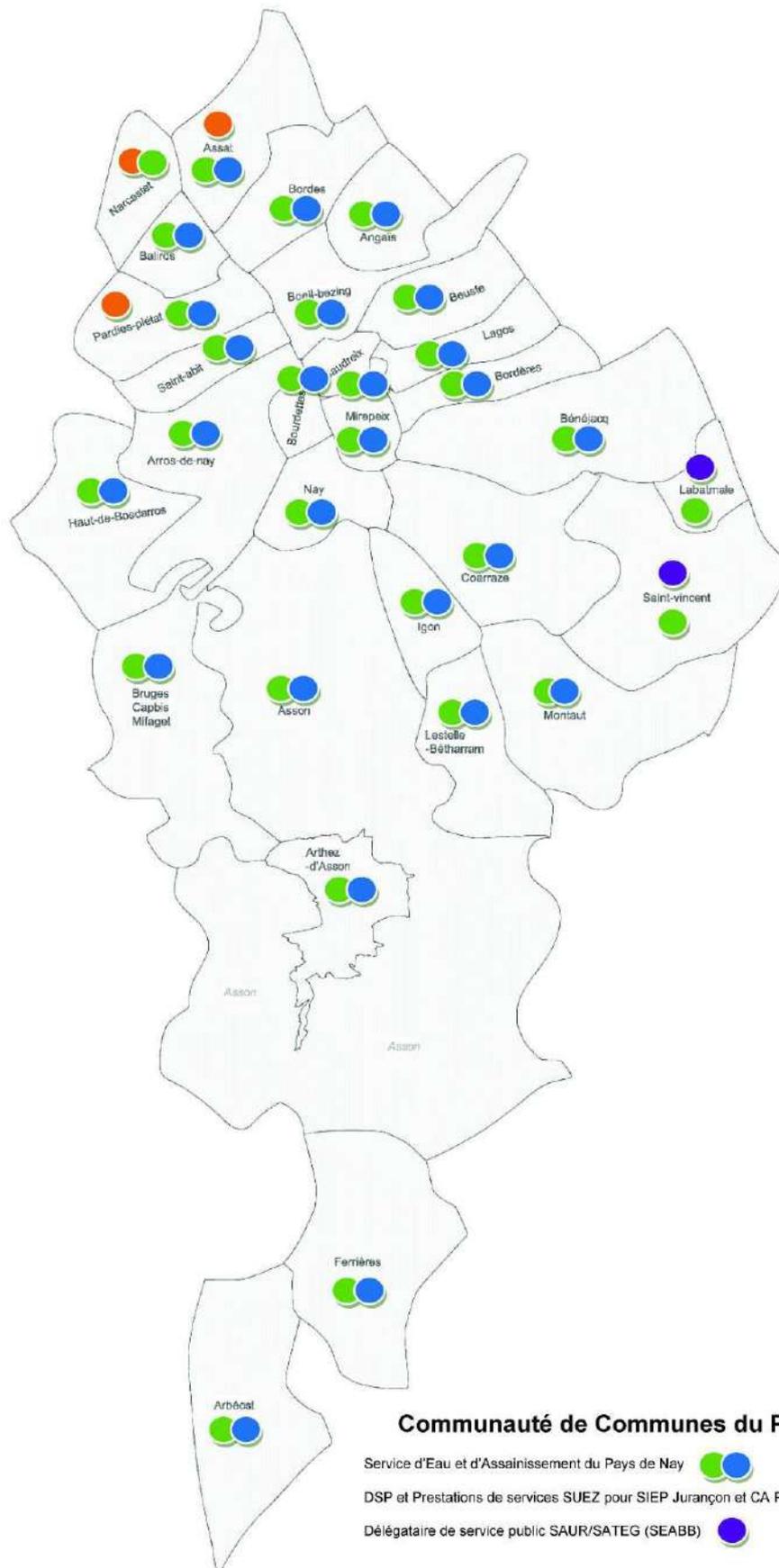
Depuis le 1er Janvier 2018, la Communauté de communes du Pays de Nay a délibéré pour la prise de compétence en termes d'assainissement collectif des eaux usées et d'eau potable (production et distribution), du pluvial en zones urbaines et agglomérées.

Elle a donc récupéré la compétence assainissement collectif sur les 29 communes adhérentes et a repris la suite de la gestion des ouvrages du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPaN) qui était déjà une structure intercommunale créée le 1er Janvier 2014. Ce Syndicat était issu de la fusion du Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay (SAPaN) et du Syndicat d'Eau Potable du Pays de Nay (SEPPaN).

Le siège se situe à la maison de l'eau et de l'assainissement, créée au 1er janvier 2014, dans la zone PAE Monplaisir à Bénéjacq.

Le service assainissement de la Communauté de communes du Pays de Nay exerce donc ses activités sur les 29 communes du territoire mais particulièrement sur celles déjà desservies, ou en passe de l'être, par l'assainissement collectif soit réellement 24 communes : Angaïs, Arros-de-Nay, Assat, Asson, Baliros, Baudreix, Bénéjacq, Beuste, Boeil-Bezing, Bordères, Bordes, Bourdettes, Bruges-Capbis-Mifaget, Coarraze, Haut-de-Bosdarros, Igon, Lagos, Lestelle-Bétharram, Mirepeix, Montaut, Nay, Pardies-Piétat, Saint-Abit, Narcastet.

Comme illustré sur la carte page suivante, les compétences EU/AEP sont assez diverses sur le territoire, des communes sont gérées par d'autres collectivités en matière d'eau et avec des prestations pour certaines pour l'assainissement collectif.



Périmètre Intercommunal – Assainissement Collectif et Eau Potable – depuis le 1^{er} janvier 2018

II / PRESENTATION DU SERVICE

1 - Organisation

Le personnel du Service Eau et Assainissement Collectif de la CCPN est composé de 18 ETP. **Pour le service assainissement collectif**, il représente **8 ETP**.

- 1 ingénieur principal en charge de la Direction du service,
- 2 techniciens Principaux en charge des services travaux et exploitation,
- 3 adjoints administratifs
- 3 adjoints techniques

2 - Fonctionnement

Le Service eau et assainissement de la CCPN est organisé avec des « unités opérationnelles » exerçant des missions de service public bien spécifiques rattachées aux budgets annexe dédiés :

- **La direction**, qui gère le service, mesure les enjeux et déploie les moyens humains, financiers et matériels pour mener à bien les missions de service public.
 - **Le service administratif et financier** (et GRC gestion relation clientèle),
 - **Le bureau d'études** (DICT plans, SIG, études hydrauliques, branchements des particuliers, suivi des grands projets de réseaux et de postes de relevage, appui avec Moe externe pour les STEP),
 - **L'unité Assainissement collectif eaux usées** avec un budget annexe : entretien des réseaux et exploitation des stations d'épuration. Unité importante comprenant aussi :
 - ⇒ **L'unité SPANC (+ 2 ETP)**,
 - ⇒ **L'unité Police de branchements**, (*diagnostic à la caméra, urbanisme, contrôles de conformité et police de branchements...*).
 - **L'unité Exploitation eau potable** avec un budget annexe : gestion des réseaux d'adduction et distribution, et exploitation de la production (sources et forage) et des réservoirs, compteurs, déplacement de branchements et contrôles de tous ces ouvrages.
 - **L'unité Pluvial/Gémapi** : depuis le 1^{er} janvier 2018 avec 2 budgets annexes :
 - ⇒ Gestion du fonctionnement et des investissements sur les ouvrages pluviaux en zones urbaines agglomérées en relation avec les zones urbanisées ou urbanisables (pas la compétence voirie),
 - ⇒ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Gave de Pays.
 - ⇒ *L'aménagement des bassins versants*
 - ⇒ *L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau*
 - ⇒ *La défense contre les inondations*
- ⇒ *La protection et la restauration des zones humides*

D'une manière générale, pour les deux attributions précitées, ce service de la Communauté de communes est compétent pour :

- Initier, financer et mener toutes les études de toutes natures (techniques, administratives, financières, etc...) nécessaires au bon exercice de ces compétences : études préalables, de définition, de programmation, d'évaluation, etc...;
- Choisir le mode de gestion du service, engager toutes les démarches associées et se doter de l'ensemble des moyens nécessaires;
- Assurer l'exploitation (production et distribution), le maintien en bon état de fonctionnement et le développement nécessaire des ouvrages mis à sa disposition par les communes membres, assurer l'exploitation de la collecte et le traitement des eaux usées;
- Assurer le financement et la maîtrise d'ouvrage de tous travaux en rapport avec ses compétences, notamment de renouvellement, d'amélioration, d'extension ou de premier établissement sur ses propres ouvrages et ceux mis à sa disposition.

Le service est également compétent pour assurer des prestations de service se rattachant à son objet pour ses membres ou pour des personnes publiques extérieures, selon les règles en vigueur.

Il peut également être coordonnateur de commandes publiques. Il peut en outre assurer dans son domaine de compétence, la maîtrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier ainsi que diverses études.

3 - Bilan des activités 2019

a) Avis sur documents d'urbanisme

Le service émet des avis sur l'assainissement, joints aux autorisations de construire et de lotir, ainsi qu'aux certificats d'urbanisme et déclarations de travaux. Pour l'année 2019, le nombre et le type de dossiers instruits ont été les suivants :

- **210 avis sur documents d'urbanisme (CU, PC, DP, PA) (Annexe 1), contre 241 en 2018, 227 en 2017, 360 en 2016, 410 en 2015 et 358 en 2014, soit une nette diminution (très efficace d'avis non nécessaires).**

De plus, 238 enquêtes de raccordement (branchements neufs et contrôles de vente) ont été réalisées en 2019 afin de renseigner les particuliers sur leurs raccordements au réseau d'assainissement collectif. Ces enquêtes sont réalisées à la demande des notaires ou des agences immobilières dans le cadre de la vente d'une habitation. Ci-dessous le nombre de contrôle de raccordement dans le cadre de ventes immobilières ou de contrôles de branchements neufs.

Nombre enquêtes de raccordement :

Communes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
						Neuf	Ventes
ANGAIS	3	8	10	9	10	2	3
ARROS DE NAY	4	2	4	3	5	2	2
ASSAT	2	0	3	1	5	3	4
ASSON	10	10	16	59	21	1	13
BALIRO	2	2	3	5	6	5	2
BAUDREIX	0	1	5	9	7	0	0
BENEJACQ	18	20	31	84	28	6	13
BOEIL-BEZING	3	5	8	13	24	3	13
BORDERES	1	0	0	0	1	0	0
BORDES	23	15	34	43	37	5	18
BOURDETTES	2	2	6	7	4	0	4
BRUGES	0	0	3	4	6	0	7
COARRAZE	8	9	17	21	27	3	23
IGON	1	3	11	9	8	0	0
LAGOS	0	0	0	0	0	0	4
LESTELLE- B.	0	0	0	0	1	0	9
MIREPEIX	11	12	10	20	24	2	21
MONTAUT	2	1	60	62	15	5	6
NARCASTET	25	27	30	40	53	0	1
NAY	0	0	0	0	8	8	45
PARDIES-PIETAT	0	4	3	3	4	0	3
SAINT-ABIT	1	3	4	3	4	0	2
TOTAL	116	124	258	395	298	45	193
						238	

b) Contrôles en assainissement collectif

Tous les **nouveaux raccordements** des constructions, font l'objet d'une **demande de raccordement** au réseau public et d'un **contrôle** afin de respecter les prescriptions techniques imposées par le règlement de service : diamètre, pente, nature des canalisations, présence des regards, étanchéité du branchement.

Le SEAPaN peut assurer le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages de branchements réalisés, même en partie privée, et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement.

Afin de mener à bien la mission de police des réseaux et des branchements, et depuis l'arrivée de l'adjoint technique en juillet 2013, des contrôles de raccordement au réseau de collecte sont réalisés.

Une bonne partie de ces contrôles interviennent dans le cadre de **vente de biens immobiliers (193 en 2019 contre 208 en 2018 et 163 en 2017)**.

Il s'agit également de recouvrir la PFAC en réalisant le contrôle effectif de raccordement pour déclencher ensuite la facturation de cette participation.

Il a été réalisé **94 contrôles pour l'exercice 2019** afin de facturer cette PFAC

- **45 contrôles de raccordements neufs**
- **49 contrôles supplémentaires (extension, DACT)**

Un total de **238** contrôles sur l'année 2019 ont été réalisés.

Certains contrôles de vente de biens immobiliers existants ont conduit à la création de branchement d'eaux usées neufs par le service car les biens n'avaient pas été desservis à l'époque du déploiement du réseau par la collectivité (dérogations, peu de maîtrise des postes de relevages individuels à l'époque, etc).

Des erreurs de sélectivité entre réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été décelés par ces contrôles et une mise en demeure a été faite au propriétaire pour séparer ses eaux ou commander un branchement de confort pour bien raccorder les EU ou EP au bon réseau.

c) Interventions sur le réseau (hors travaux réalisés par une entreprise de TP)

Les agents du service interviennent sur le réseau pour résoudre les dysfonctionnements du système de collecte et pour assurer la prévention sur le réseau.

La nature des prestations réalisées peut être :

- Le curage des réseaux,
- Le débouchage des collecteurs et des branchements particuliers sous le domaine public,
- Le contrôle de fonctionnement et les réparations électromécaniques des postes de relevage,
- Les réparations des branchements particuliers en limite de propriété,
- Les petites réparations sur les collecteurs principaux (affaissements, casses) et sur les ouvrages annexes (tampons).

Ces interventions sont réalisées sur l'ensemble des ouvrages (tampons, canalisations, postes de relèvement, déversoirs d'orage...) et sur tout type de réseau (unitaire ou séparatif eaux usées). Le tableau page suivante répertorie le nombre d'interventions par commune et par catégorie d'intervention :

Communes	Nombre d'interventions agents SEAPaN	Interventions par catégorie				
		Curage (ml)	Débouchage (Nbre de brancht) par prestataire privé (SUEZ)	ITV (ml)	Entretiens PR prestataires (nombre de PR nettoyés, 1 à 2 interventions par an et par PR)	Maintenance préventive PR SEAPaN
ANGAIS	1	/	1	/	/	/
ARROS-DE-NAY	1	/	/	/	4	2
ARTHEZ D'ASSON	0	/	/	/	/	/
ASSAT	0	/	/	/	3	/
ASSON	2	/	1	/	6	2
BALIROS	2	650	2	/	6	2
BAUDREIX	1	/	/	/	4	2
BENEJACQ	3	/	2	/	16	7
BEUSTE	0	/	/	/	/	/
BOEIL-BEZING	0	/	/	/	/	/
BORDERES	0	/	/	/	/	/
BORDES	1	/	2	/	6	5
BOURDETTES	1	/	/	/	4	3
BRUGES	1	20	1	/	2	1
COARRAZE	3	100	1	/	4	2
HAUT-DE-BOSDARROS	0	/	/	/	/	/
IGON	1	/	/	/	8	4
LESTELLE	2	800	1	/	11	2
MIREPEIX	1	200	1	/	4	2
MONTAUT	1	/	/	/	11	5
NARCASTET	0	/	/	/	6	2
NAY	3	320	2	/	8	2
PARDIES PIETAT	1	/	/	/	3	1
SAINT ABIT	0	/	/	/	2	1
TOTAL	25	2190	14	/	108	44

Voir **Annexe 2** pour détails.

d) Travaux sur les réseaux d'assainissement

Une programmation annuelle des travaux, fidèle au schéma directeur visé en 2011, a été adoptée lors de l'établissement du budget prévisionnel de 2018 pour l'exercice 2019.

Celle-ci constitue la ligne directrice des investissements engagés pour l'année 2019, sous réserve de l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

La liste des travaux pour l'année 2019 est disponible en **Annexe 3**.

Le montant annuel des travaux d'investissement (2315) pour l'exercice 2019 s'élève à 2 379 625,61 €HT.

Opération	€ HT
BEUSTE / BOEIL-BEZING TRANSIT - POSTE RELEVAGE PRINCIPAL	71 850,95
BEUSTE – CREATION RESEAU EU – TRANCHE 2 Croix Mirot 2019	484 312,40
BAUDREIX - CREATION RESEAU EU – TRANCHE 2 2019	143 841,19
NAY - EXTENSION OTC - REFOULEMENT EU (partie SEAPaN)	5 088,48
BEUSTE – CREATION RESEAU EU – TRANCHE 3 Cimes 2019	462 118,59
BAUDREIX - CREATION RESEAU EU – TRANCHE 3 2019	685 585,10
Petits travaux divers sur réseaux EU 1 ^{ER} SEMESTRE 2019	28 497,45
Petits travaux 2eme SEMESTRE 2019(reporté en 2020 avec trx 2020)	0
BEUSTE – CREATION RESEAU EU – TRANCHE 4 Moulin 2019	495 781,18
BEUSTE - FOURNITURE GROUPE POMPAGE PR LOT. PASQUINE	2 550,27
BEUSTE – CREATION RESEAU EU – TRANCHE 5 Rte Lagos (ribère Sud) 2020	346 285,62
BEUSTE – CREATION RESEAU EU – TRANCHE 6 Rue Cerisiers 2020	322 109,45
	2 379 625,61

Les deux dernières opérations de création du réseau d'assainissement de la commune de Beuste sont reportées sur l'exercice 2020 pour un montant de 668 695.07 €HT pour un équilibre d'investissement subordonné aux versements des subventions de l'Agence de l'Eau :

BEUSTE – CREATION RESEAU EU – TRANCHE 5 Rte Lagos (ribère Sud) 2020	346 285,62
BEUSTE – CREATION RESEAU EU – TRANCHE 6 Rue Cerisiers 2020	322 109,45
	668 395,07

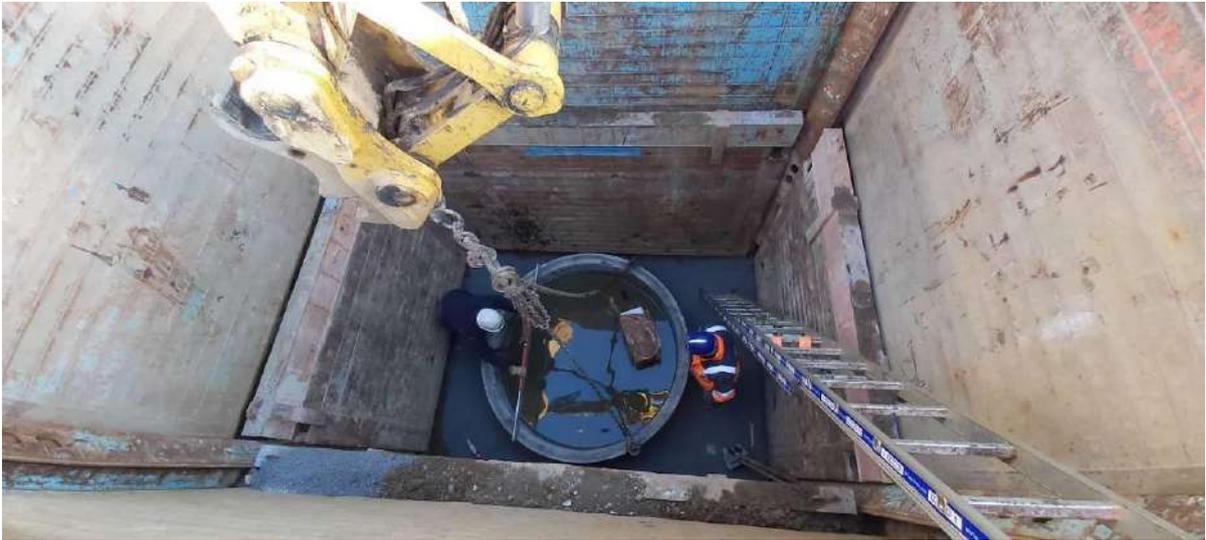
e) Le système d'assainissement

- Environ **195 kilomètres** de réseau d'assainissement gravitaire et 28 km de refolement
Soit 223 km de réseau EU (cette donnée sera reprécisée à la finalisation du SIG remis à la norme étant construit avec le géostandard RAEPA v1.2).
- **7** stations d'épuration : Asson, Baliros, Bruges, Lestelle, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix (les 7 en régie directe),
- **57** postes de relevage,
- **11** déversoirs d'orage.

La capacité de traitement de l'ensemble des stations d'épuration est de **41 450 Équivalents Habitants (EH)** et se décompose comme suit :

- Station de Bruges : **450 EH**
- Station d'Asson : **1 000 EH**
- Station de Lestelle : **1 200 EH**
- Station de Baliros : **1 800 EH**
- Station de Montaut : **2 000 EH**
- Station d'Assat : **15 000 EH**
- Station de Baudreix : **20 000 EH**





Création des postes de relevage rue des Cerisiers et rue de la Ribère (Cimetière) à Beuste

III / INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME

1 - Linéaire des réseaux

Environ 195 kilomètres de réseau d'assainissement gravitaire et 28 km de refoulement
Soit 223 km de réseau EU (cette donnée sera reprécisée à la finalisation du SIG remis à la norme étant construit avec le géostandard RAEPA v1.2).

Le tableau page suivante présente le détail des ouvrages d'assainissement de la CCPN.

INVENTAIRE DES OUVRAGES EXISTANTS EU CCPN-SEAPaN au 16/04/2020

COMMUNE	TOTAL	COLLECTEUR PRINCIPAL gravitaire	REFOULEMENT		OUVRAGES DE DELESTAGE				Nb Point		BASSIN TAMPON		STATION EURPURATION						
	Linéaire Réseau grav+refoulement (ml)	Linéaire (ml)	Linéaire (ml)	Nb de PR	Noms des PR	Nb TP (PR)	NB DO (Réseau)	Nb By-Pass STEP	Sur DO/PR	STEP amont/aval	Type	Capacité (3)	Type	Lieu	Capacité nominale (EH)	Traitement des boues	Nom cours d'eau récepteur		
ASSAT																			
ANGAIS	7 050	7 050																	
ASSAT	2 290	1 740	550	1	ZA Clément Ader	1	(PR ZA C. ADER)												
BOEIL-BEZING	12 345	12 195	150	1	Lot Clos des Camélias (privé sous gestion CCPN)														
BORDES	23 562	22 712	850	3	Les Granges Lot Les Prairies Lot Caballiros (privé sous gestion CCPN)														
BEUSTE (PROJET)	8 195	4 808	3 387	4	PR 1 TRANSIT (BEUSTE LAGOS BORDERES) PR 2 Moulin/Pêcheurs (PRO) PR 3 Cerisiers (PRO) PR 4 Lot des Cimes (PRO)														
LAGOS (PROJET)	5 557	5 202	355	2	PR 1 Salle fête (PRO) PR 2 Lagoon (PRO)	1	(PR 2 Lagoon)												
BORDERES (PROJET)	6 195	5 895	300	2	PR 1 Imp Plaine (PRO) PR 2 Lagoon (Salle fêtes serv Tech.) (PRO)	1	(PR2 Lagoon)												
ASSON																			
ASSON	14 891	13 343	1 548	3	Marancy Impasse du Bié Rue des Pyrénées	1	(Marancy)	2	(Labat et Pigeonnier)	1		2	CIRCULAIRE	80	BAAP	ASSON	1 000	LITS RHIZOPHYTES	OUZOM
BALIROS																			
ARROS-NAY	6 954	6 400	554	2	Lot Les Vignes Lot La Verger														
BALIROS	6 763	6 283	480	2	Amont STEP (Poste mise en charge PMC) Du Stade	1	PMC amont STEP			1		2			BAAP Micro STEP	BALIROS	1 800	LITS RHIZOPHYTES	GAVE PAU
PARDIES-PIETAT	4 772	4 192	580	2	PR Micro Step (eaux prétraitées avant épandage) Stade												30	vidangeur agréé	infiltration terrain
SAINT-ABIT	3 755	3 593	162	1	Village														
BAUDREIX																			
BAUDREIX	8 277	6 398	1 879	5	Les Okiris (Baudreix, Mirepeix, Bénéjacq, Nay est, Coaraze, Igon) Lot La Chataigneraie Cabizos Vert-Galant (Bath-Biehl) Clief ces champs (privé, provisoire et non géré par CCPN)	1	(Okiris)			1	1	3	CIRCULAIRE	680	BAAP	BAUDREIX	20 000	PRESSE A VIS	GAVE PAU
BENEJACQ	22 976	17 301	5 675	7	ZA Espace des Pyrénées (Vétérinaire) Violettes PAE Montplaisir Artigues Henri IV (DO connecté au Bassin Tampon) Bassin tampon (Ancienne STEP) Les Lanols (privé sous gestion CCPN)	1	(Artigues)	2	(DO HENRI IV, bassin tampon)				CIRCULAIRE	1000					
BORDERES	520	520		1	Moulin (Ch Barcanous) (Réseau avec et sur Bénéjacq)	1	(Moulin)												
BOURDETTES	7 077	4 535	2 542	3	Lot Anders Du Moulin (Village) Textile (ZA textile)	1	(textile)												
COARRAZE	16 105	15 200	905	2	Montjoie Pont du Lagoon	1	Pont du Lagoon	1	Bourg (pompiers)										
IGON	11 445	9 975	1 470	4	PR 1 Hourcq PR 2 Lavoir (Rue canal) PR 3 Capbat PR 4 Lot Cuyaubère (Isarce)	3	(Capbat, Canal (lavoir), Hourcq)												
MIREPEIX	10 413	9 875	538	2	Lot Estibette (privé sous gestion CCPN) Lot Pyrène (avec NAY)	1	(Pyrène)												
NAY (Est et Ouest)	19 630	18 580	1 050	3	Rue du Canal Saint-Roch La Poste/Place Verdun	3	(Canal, St Roch, Verdun-Poste)	3	Côte St Martin, Montreuil, Olibet										
BRUGES																			
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	5 194	4 900	294	1	Amont STEP (Village)	1	(sur le PR Village, amont à la STEP)						Lit roseaux	BRUGES	600		LITS RHIZOPHYTES	LE LANDISTOU	
LESTELLE-BETHARRAM (hors zone d'étude du schéma directeur d'assainissement 2019-2020)																			
LESTELLE-BETHARRAM	9 514	6 470	3 044	6	PR 1 Gaye (Poste mise en charge PMC) PR 2 Bambous (Poste mise en charge PMC) PR 3 Bétharram collège PR 4 Caserive (Poste mise en charge PMC) PR 5 Stade (Poste mise en charge PMC) PR 6 Mengelate (Poste mise en charge PMC)	6	1 Trop plein sur chaque poste			1					BAAP	LESTELLE-BETHARRAM	1 200	LITS RHIZOPHYTES	GAVE DE PAU
MONTAUT																			
MONTAUT	15 866	13 212	2 654	5	PR 1 Aguilous PR 2 Bétharram (Ch Aguilous) PR 3 Lot Lanne de Haut / Moulin PR 4 Rte de Saint Vincent PR 5 Lot Le Mourie	3	(aguilous, Betharram, St vincent)			1					BAAP	MONTAUT	2 000	PRESSE A VIS	GAVE DE PAU
NARCASTET (hors zone d'étude du schéma directeur d'assainissement 2019-2020)																			
NARCASTET	6 402	6 012	390	3	Brangot Aire accueil Gens du Voyage Les Berges du Moulin					1					BAAP	PAU	100 000	CENTRIFUGEUSE	GAVE DE PAU
Total	223 996	195 294	28 702		57	25	08			07	01	10					43 130	(sans Narcastet traitée par l'Agglo Pau)	

2 - Ouvrages d'épuration

Toutes les eaux usées collectées sont envoyées vers les différents ouvrages d'épuration présents sur la CCPN :

- La **STation d'EPuration (STEP) d'Asson**, exploitée en régie directe par la CCPN, traite les eaux usées de la commune d'Asson.
- La **STation d'EPuration (STEP) de Bruges**, exploitée en régie directe par la CCPN, traite les eaux usées de la commune de Bruges
- La **STation d'EPuration (STEP) de Lestelle**, exploitée en régie directe par la CCPN depuis le 1^{er} Janvier 2018, traite les eaux usées de la commune de Bruges
- La **STation d'EPuration (STEP) de Baliros**, aujourd'hui en régie, traite les eaux usées des communes d'Arros-Nay, Saint-Abit, Pardies-Piétat (hors sanctuaire), et Baliros.
- La **STation d'EPuration (STEP) de Montaut** a vu le jour en 2013. Exploitée en régie directe par la CCPN, traite l'ensemble des effluents de la commune de Montaut.
- La **STation d'EPuration (STEP) d'Assat**, exploitée en régie. Elle traite les eaux usées des communes de : Angaïs, Assat, Boeil-Bezing et Bordes.
- La **STation d'EPuration (STEP) de Baudreix**, exploitée en régie, traite les eaux usées des communes de : Bénéjacq, Baudreix, Bourdettes, Coarraze, Igon, Mirepeix, Nay.

Les charges et volumes de référence du système d'assainissement des stations sont imposés par **les arrêtés préfectoraux suivants** :

- ASSON : Arrêté préfectoral du 15 Octobre 2007
- BRUGES : Arrêté préfectoral du 8 Avril 1998
- BALIROS : Arrêté préfectoral du 16 Avril 2007
- LESTELLE : Arrêté préfectoral du 8 Juin 2005
- MONTAUT : Arrêté préfectoral du 02 Avril 2012
- ASSAT : Arrêté préfectoral du 28 Mai 2015
- BAUDREIX : Arrêté préfectoral du 18 Septembre 2015

a) **Volumes de référence en entrée des stations d'épuration** :

	Volumes de référence			
	Débit journalier (m ³ /j)		Débit de pointe (m ³ /h)	
STEP ASSON	200		27	
STEP BALIROS	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie
	270	300	32,8	35
STEP BRUGES	90		10	
STEP LESTELLE	240		30	
STEP MONTAUT	300		36	
STEP ASSAT	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie
	2335	2558	194	252
STEP BAUDREIX	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie
	3520	5002	282	600

b) Charges de référence en entrée des stations d'épuration :

	Charges de référence ENTREE (kg/j)				
	DBO ₅	MES	DCO	NTK	Pt
STEP ASSON	60	90	120	15	4
STEP BALIROS	108	162	216	27	7,2
STEP BRUGES	36	54	72	9	2,4
STEP DE LESTELLE	72	108	144	18	4,8
STEP MONTAUT	120	180	240	30	8
STEP ASSAT-BORDES	900	1350	1800	225	38
STEP BAUDREIX	1200	1800	2400	300	50

c) Obligations de résultat par temps sec :

Les rejets par temps sec des systèmes de traitement doivent respecter les valeurs limites de flux et de rendements indiqués dans le tableau suivant :

	Charges maximums de rejet (kg/j)					Rendements épuratoire (%)				
	DBO ₅	MES	DCO	NTK	Pt	DBO ₅	MES	DCO	NTK	Pt
STEP ASSON	5	7	25	NC	NC	70	90	75	NC	NC
STEP BALIROS	7	9,5	34	19	5	70	90	75	30	30
STEP DE BRUGES	4	6	20	NC	NC	70	90	75	NC	NC
STEP DE LESTELLE	6	8	28	NC	NC	70	90	75	NC	NC
STEP MONTAUT	7,5	10,5	27	6	4,8	93,75	94,2	88,75	80	40
STEP ASSAT-BORDES	58	82	292	35	12	80	90	75	NC	NC
STEP BAUDREIX	88	123	440	52	35	80	90	75	NC	NC

3 - Autres ouvrages

a) Postes de relevage

Le Service assainissement de la CCPN exploite **57 postes de relevage** sur son territoire (postes de relevage présents sur le réseau, hors postes de relevage présents sur les STEP). Un recensement des différents ouvrages a été réalisé, des fiches par poste avec leurs caractéristiques géographiques et techniques (localisation, année de construction, typologie du matériel, présence ou non de trop-plein et d'exutoire, etc.) ont également été établies.

La liste des postes de relevage du territoire de la CCPN est disponible en **Annexe 5** du présent rapport.



Poste de relevage principal de Beuste (Cimetière) éléments de la chambre de vannes et dalles du poste

b) Déversoirs d'orage

Le service assainissement de la CCPN compte à notre connaissance **11 déversoirs d'orage** sur le réseau d'assainissement.

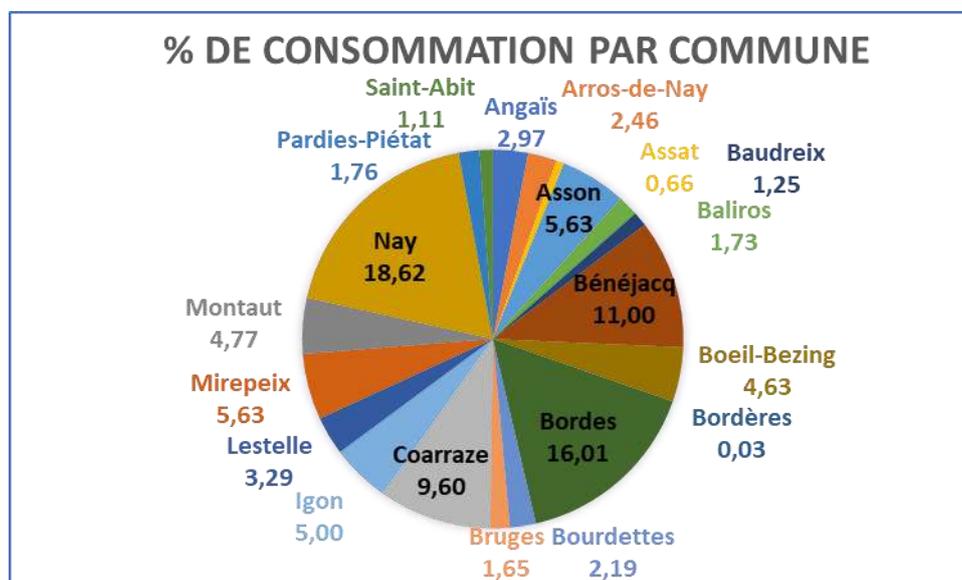
La localisation exacte des différents déversoirs d'orage a été identifiée en 2010 par le biais d'une étude diagnostic. Une carte des emplacements de ces ouvrages sur le territoire de la CCPN a ainsi pu être mise en place.

Les déversoirs d'orage les plus importants (Saint-Roch Nay et Okiri Baudreix) sont équipés de sondes de mesure de la pollution (conductivité et turbidité) et de sondes de débit pour vérifier les charges polluantes rejetées au milieu naturel par temps de fortes pluies.

c) Nombre d'abonnés et volumes

Les tableaux suivants indiquent les volumes d'eau assujettis à la redevance assainissement et le nombre d'abonnés par commune.

Communes	Conso m3 2015	Conso m3 2016	Conso m3 2017	Conso m3 2018	Conso m3 2019	%
Angaïs	19 224	23 177	22 515	23 999	24 128	2,97
Arros-de-Nay	23 977	25 050	21 876	22 345	19 980	2,46
Arthez d'Asson	/	/	/	/	/	
Assat	5 409	5 628	5 255	6 094	5 349	0,66
Asson	50 260	44 921	44 331	44 021	45 781	5,63
Baliros	14 820	15 494	15 322	15 556	14 109	1,73
Baudreix	12 087	13 355	11 181	11 257	10 196	1,25
Bénéjacq	95 434	89 102	89 014	87 656	89 404	11,00
Beuste	/	/	/	/	/	
Boeil-Bezing	38 513	37 356	39 235	39 611	37 693	4,63
Bordères	98	183	112	82	250	0,03
Bordes	117 361	116 245	114 127	132 561	130 219	16,01
Bourdettes	19 855	19 400	17 857	18 690	17 811	2,19
Bruges	15 270	14 902	14 160	13 640	13 402	1,65
Coarrazze	94 397	94 926	84 850	82 378	78 096	9,60
Haut-de-Bosdarros	/	/	/	/	/	
Igon	45 060	47 383	40 453	40 303	40 656	5,00
Lagos	/	/	/	/	/	
Lestelle	/	/	/	25 916	26 732	3,29
Mirepeix	56 783	57 799	50 301	48 693	45 803	5,63
Montaut	31 755	33 621	35 227	34 777	38 759	4,77
Nay	159 439	170 964	155 453	144 596	151 378	18,62
Pardies-Piétat	14 716	14 489	15 129	15 517	14 330	1,76
Saint-Abit	13 091	13 034	12 645	12 155	9 027	1,11
TOTAL	827 549	837 029	789 043	819 847	813 103	100



Nombre d'abonnés au réseau d'assainissement collectif :

Communes	Abonnés 2015	Abonnés 2016	Abonnés 2017	Abonnés 2018	Abonnés 2019
Angaïs	302	301	305	310	326
Arbéost	/	/	/	/	/
Arros-de-Nay	258	250	250	252	250
Arthez d'Asson	/	/	/	/	/
Assat	53	52	56	56	71
Asson	558	550	553	564	586
Baliros	179	180	181	181	178
Baudreix	98	94	97	98	217
Bénéjacq	869	871	872	875	881
Beuste	/	/	/	/	/
Boeil-Bezing	436	457	462	469	482
Bordères	3	3	3	3	15
Bordes	1 095	1 116	1 123	1 142	1 174
Bourdettes	196	197	197	197	199
Bruges	208	213	215	222	223
Coarraze	915	898	840	856	880
Haut-de-Bosdarros	/	/	/	/	/
Igon	398	399	399	407	408
Lagos	/	/	/	/	/
Lestelle	/	/	/	295	318
Mirepeix	601	622	619	620	615
Montaut	404	412	418	428	435
Nay	1 514	1 569	1 576	1 586	1 756
Pardies-Piétat	160	163	160	161	161
Saint-Abit	124	125	125	129	113
TOTAL	8 372	8 472	8 451	8 851	9 288



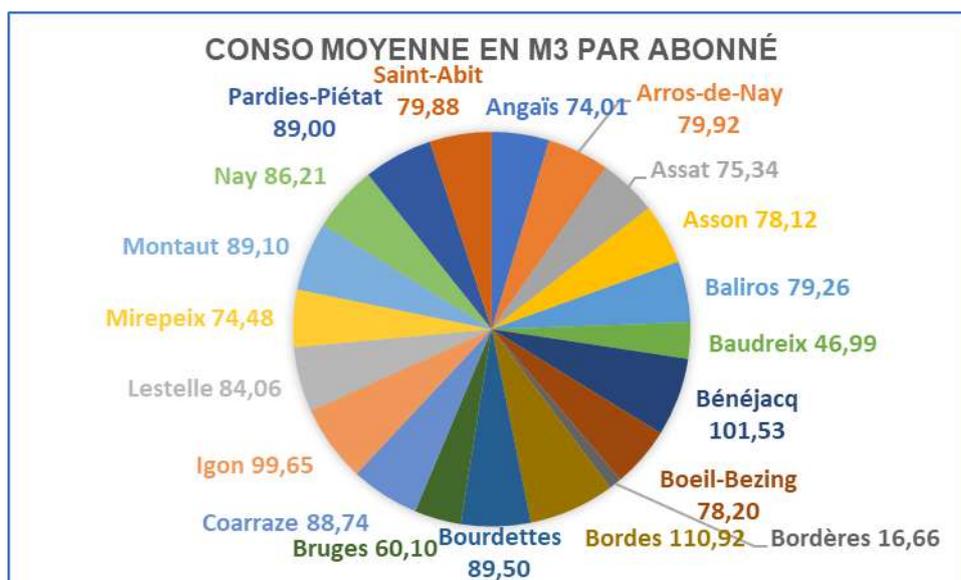
NB : Le nombre d'abonnés ne correspond pas au nombre de branchements (par exemple pour les logements collectifs, on a un seul branchement pour plusieurs abonnés). En 2019, le nombre de branchements actifs était de 9 089 contre 8880 en 2018.

Nombre de branchements connectés au réseau d'assainissement collectif :

Communes	2019
Angaïs	308
Arbéost	/
Arros-de-Nay	237
Arthez d'Asson	/
Assat	67
Asson	556
Baliros	176
Baudreix	209
Bénéjacq	837
Beuste	/
Boeil-Bezing	452
Bordères	14
Bordes	1 114
Bourdettes	195
Bruges	210
Coarraze	814
Haut-de-Bosdarros	/
Igon	387
Lagos	/
Lestelle	297
Mirepeix	585
Montaut	416
Nay	1 589
Pardies-Piétat	155
Saint-Abit	112
TOTAL	8 730

Consommation moyenne par abonné au réseau d'assainissement collectif :

Communes	m3 / abo. 2015	m3 / abo. 2016	m3 / abo. 2017	m3 / abo. 2018	m3 / abo. 2019
Angais	63,70	77,00	73,80	75,50	74,01
Arbéost	/	/	/	/	/
Arros-de-Nay	92,90	100,20	87,50	88,70	79,92
Arthez d'Asson	/	/	/	/	/
Assat	102,10	108,20	93,80	108,80	75,34
Asson	90,10	81,70	80,20	78,10	78,12
Baliros	82,80	86,10	84,70	85,90	79,26
Baudreix	123,30	142,10	115,30	114,90	46,99
Bénéjacq	109,80	102,30	102,10	100,20	101,53
Beuste					
Boeil-Bezing	88,30	81,70	84,90	84,50	78,20
Bordères	32,70	61,00	37,30	27,30	16,66
Bordes	107,20	104,20	101,60	116,10	110,92
Bourdettes	101,30	98,50	90,60	94,90	89,50
Bruges	73,40	70,00	65,90	61,40	60,10
Coarrazé	103,20	105,70	101,00	96,20	88,74
Ferrières	/	/	/	/	/
Haut-de-Bosdarros	/	/	/	/	/
Igon	113,20	118,80	101,40	99,00	99,65
Lagos	/		/		
Lestelle	/	/	/	87,90	84,06
Mirepeix	94,50	92,90	81,30	78,50	74,48
Montaut	78,60	81,60	84,30	81,30	89,10
Nay	105,30	109,00	98,60	91,20	86,21
Pardies-Piétat	92,00	88,90	94,60	96,40	89,00
Saint-Abit	105,60	104,30	101,20	94,20	79,88
TOTAL	97,00	98,80	93,40	92,60	87,54



d) Nombre d'abonnés et habitants desservis par un réseau de collecte et ILC

Conformément au tableau ci-dessus, le nombre d'abonnés desservis par un réseau de collecte est de 9 288 pour 2019 ce qui correspond à environ 21 362 habitants (ratio **2.3 EH/Ab** environ).

Si on considère une consommation annuelle de 813 103 m³ et un linéaire de 190 km de réseau, l'**Indice Linéaire de Consommation (ILC)** est de **12,25 m³/km/j** pour l'exercice 2019.

e) Déversement des eaux usées non domestiques

Cet indicateur permet d'évaluer les performances environnementales du gestionnaire de réseau, c'est-à-dire la maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

Le contrôle des rejets non domestiques permet de répondre à une obligation réglementaire, article L. 1331-10 du Code de la Santé Publique, qui impose la mise en place d'une autorisation particulière pour le raccordement aux réseaux publics de tous les établissements ayant des rejets d'eaux usées autres que domestiques.

Le document formalisant cette démarche correspond à une autorisation de déversement qui peut être ou non accompagnée d'une Convention Spéciale de Déversement qui précise les modalités techniques, juridiques et économiques du raccordement.

La Communauté de communes du Pays de Nay a également mis en place des fiches de prescriptions qui sont délivrées aux établissements dont les rejets peuvent être assimilés domestiques. La liste de ces activités est fixée dans l'Annexe I de l'Arrêté du 21 décembre 2007.

En 2014, le SEAPaN (anciennement Syndicat Assainissement de la CCPN) a conclu un contrat d'opération collective avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Chambre de Commerce et de l'Industrie Pau Béarn et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques. Ce contrat a pour objectif la mise en conformité des installations de prétraitement identifiées par le service assainissement collectif du SEAPaN, ces établissements sont diagnostiqués par l'organisme dont ils sont ressortissants (CCI ou CMA), et un dossier de demande de subvention par l'Agence de l'Eau est alors établi.

Dans ce cadre, le Service Assainissement de la CCPN a transmis les documents suivants :

- **46 fiches de prescriptions** : activités assimilées domestiques au sens de la loi Warsmann II,
- **27 autorisations de déversement** : activités ayant des rejets spécifiques,
- **3 conventions de déversement** : activités industrielles.

Le tableau figurant en **Annexe 6** du présent rapport dresse la liste des établissements recensés sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay.

IV / INDICATEURS DE PERFORMANCE

La synthèse des résultats obtenus lors de l'exercice 2019 au niveau des stations d'épuration de Bruges, Asson, Lestelle, Baliros, Montaut, Assat et Baudreix est disponible en **Annexe 7**.

Les arrêtés préfectoraux énoncés précédemment (paragraphe. 3.2) autorisant l'exploitation des systèmes d'assainissement de Bruges, Asson, Lestelle, Baliros, Montaut, Assat et Baudreix imposent des charges nominales en entrée de station d'épuration, et des rendements épuratoires par temps sec uniquement. Les bilans présentés ci-dessous ont été réalisés en considérant un « temps sec » comme étant une journée où la pluviométrie enregistrée est inférieure ou égale à **0,2 mm/jour**.

1 - Bilan de l'exploitation des ouvrages d'épuration 2019

a) Charges en entrée de station d'épuration

- Station d'épuration de BRUGES (450 EH) :

Une visite coutante et un bilan 24 heures ont été réalisés en 2019 sur la STEP de Bruges, les prélèvements et mesures ont été effectués sur l'effluent traité uniquement pour la visite 24h (pas de concentration mesurée en entrée station). Les résultats obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2019	Équivalents Habitants (EH) 2019
Volume (m ³ /j)	90	34	58	43	289
DBO ₅ (kg/j)	27	13,1	/	11,3	188
DCO (kg/j)	54	27,3	/	22,2	185
MES (kg/j)	41	6,29	/	8,01	/
Azote (kg/j)	6,7	3,7	/	4,3	/
Phosphore (kg/j)	1,8	0,37	/	0,43	/

- Station d'épuration d'ASSON (1 000 EH) :

Quatre bilans complets ont été réalisés en 2019 sur la STEP d'Asson (1 par le service MATEMA et 3 complémentaires financés par le service assainissement de la CCPN), les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2019	Équivalents Habitants (EH) 2019
Volume (m ³ /j)	200	179	157	204	131,3	190	200	1090
DBO ₅ (kg/j)	60	33	56,7	35,5	43,3	65,6	55,8	863
DCO (kg/j)	120	81,5	117,8	81,8	115	136	112	893
MES (kg/j)	90	37,6	45,3	36,65	40	64	39,6	/
Azote (kg/j)	15	9	12,9	9,1	13,8	13,9	6,85	/
Phosphore (kg/j)	4	1,1	1,17	1,02	1,2	1,5	1,18	/

- Station d'épuration de LESTELLE (1 200 EH) :

Deux bilans 24h ont été réalisés en 2019 sur la STEP de Lestelle. Les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2019	Équivalents Habitants (EH) 2019
Volume (m ³ /j)	240	130	55,5	370
DBO ₅ (kg/j)	72	18,8	9,5	157
DCO (kg/j)	144	47	19,8	164
MES (kg/j)	108	15,7	3,2	150
Azote (kg/j)	22	5,7	3,85	210
Phosphore (kg/j)	4,5	0,65	0,39	115

- Station d'épuration de BALIROS (1 800 EH) :

Deux bilans complets ont été réalisés cette année sur la STEP de Baliros, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2019	Équivalents Habitants (EH) 2019
Volume (m ³ /j)	270	221	195	207.5	179	187	154	1030
DBO ₅ (kg/j)	108	85,7	58,4	61.5	64.6	67,6	56	937
DCO (kg/j)	216	198,3	148,1	178	141	152,5	135	1121
MES (kg/j)	162	138,5	74,3	70.7	81	75	41	456
Azote (kg/j)	27	17,2	14,7	17.9	17	17,7	15,8	1053
Phosphore (kg/j)	7,2	1,9	2	2	1,9	1,9	1,8	450

- Station d'épuration de MONTAUT (2 000 EH) :

Du fait de la mise en service de la station d'épuration nouvelle de Montaut en cours d'année 2014, le raccordement des usagers sur ce réseau neuf a été progressif pour atteindre 90% d'usagers raccordés en 2019. Les résultats obtenus en 2019 sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2019	Équivalents Habitants (EH) 2019
Volume (m ³ /j)	300	30	50	62.5	81,5	83,8	92,2	615
DBO ₅ (kg/j)	120	9	16	28.5	37	34	37,8	630
DCO (kg/j)	240	22,2	45	64.6	91,5	92	94,7	790
MES (kg/j)	180	6,9	19,8	33.5	43,2	41,2	41	456
Azote (kg/j)	30	3	5,2	7	6,6	9,2	6,7	446
Phosphore (kg/j)	8	0,3	0,56	0.9	0,8	1	1	250

- Station d'épuration d'ASSAT-BORDES (15 000 EH) :

Sur la STEP d'Assat-Bordes, 24 bilans (12 bilans complets et 12 bilans simplifiés) ont été réalisés en 2019, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2019	Équivalents Habitants (EH) 2019
Volume (m ³ /j)	2335	924	720	924	537	866	833	5532
DBO ₅ (kg/j)	900	370,8	322	293.2	300	294	227	4954
DCO (kg/j)	1800	889,6	733	606.4	690	670	567	4730
MES (kg/j)	1350	525,9	382	265.6	350	279	247	2750
Azote (kg/j)	225	73,9	75,4	68.9	69	64,2	68,9	4335
Phosphore (kg/j)	38	9,3	8,5	7.62	8,7	9,5	7,4	3480

- Station d'épuration de BAUDREIX (20 000 EH) :

Sur la STEP de Baudreix, 24 bilans ont été réalisés en 2019 (12 bilans complets et 12 bilans partiels), les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2019	Équivalents Habitants (EH) 2019
Volume (m ³ /j)	3 520	1 525	1 525	1354	1460	1695	2249	12779
DBO ₅ (kg/j)	1200	613	486	485	379	486	444	7430
DCO (kg/j)	2 400	1 698,5	1 234	1226	858	903	1215	10132
MES (kg/j)	1800	843,8	560	525	373	392	619	6880
Azote (kg/j)	300	119,8	92,7	100.7	89	92	138	9200
Phosphore (kg/j)	50	14,7	11,7	11.8	10,5	12,5	15,2	6080

Pour l'année 2019, l'ensemble des volumes traités sur les stations d'épuration du SEAPAN est 1 307 170 m3 compte tenu que nous gérons deux systèmes unitaires comme celui de Baudreix (770 680 m3) et Lestelle (41 800 m3).

Ce total s'explique également par la présence d'anomalies sur le réseau que représentent les eaux claires parasites permanentes notamment en période de nappe haute (janvier à avril).

b) Rendements épuratoires :

Les données présentées ci-dessous indiquent que les stations d'épuration du service assainissement de la CCPN sont conformes en termes de la qualité de leurs rejets. Les tableaux ci-dessous présentent les objectifs de rejet de flux de pollution et de rendement épuratoire.

- Station d'épuration de BRUGES (450 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2019		Rendements 2019	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	2,5	25	0,04	1,4	99%	70%
DCO	11,5	125	0,95	33	96%	75%
MES	3,2	35	0,06	2	99%	90%
NK	/	/	0,08	2,7	98%	NC
Pt	/	/	0,22	7,7	22%	NC

Conclusion :

Les flux de pollution traités par la station d'épuration de Bruges sont conformes aux flux estimés lors de son dimensionnement :

Les rendements de la station d'épuration de Bruges sont conformes.

Le rejet est conforme pour l'année 2019.

- Station d'épuration d'ASSON (1 000 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2019		Rendements 2019	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	5	25	0,9	5,8	98%	70%
DCO	25	125	7,8	49,5	92,5%	75%
MES	7	35	1,8	6,7	97,8%	90%
NK	/	/	4	25	67%	NC
Pt	/	/	0,6	3,6	32%	NC

Conclusion :

Les flux de pollution traités par la station d'épuration sont conformes aux flux estimés lors de son dimensionnement :

Les rendements de la station d'épuration d'Asson sont conformes.

Le rejet est conforme pour l'année 2019.

Il est à noter que les charges moyennes reçues en 2019, hydraulique et organiques, sont en hausse par rapport aux années 2016 à 2018 en raison des travaux d'amélioration de collecte sur le réseau.

- Station d'épuration de LESTELLE (1 200 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2019		Rendements 2019	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	5	25	0,16	1,75	99%	70%
DCO	25	125	1,7	30	90%	75%
MES	7	35	3	0,15	96%	90%
NK	/	/	0,6	4	96%	NC
Pt	/	/	0,3	6	19%	NC

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de Lestelle sont supérieurs aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral. Le rejet est conforme pour l'année 2019.

- Station d'épuration de BALIROS (1 800 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2019		Rendements 2019	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	7	25	0,9	5,8	98%	70%
DCO	34	125	6,2	40,5	95%	75%
MES	9,5	35	1,3	8,25	96%	90%
NK	19	70	2	12,7	87%	30%
Pt	5	18	1,2	7,7	32%	30%

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de Baliros sont supérieurs aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral du 16 Avril 2007.

Le rejet est conforme pour l'année 2019.

- Station d'épuration de MONTAUT (2 000 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2019		Rendements 2019	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	7,5	25	0,2	2,5	99%	93%
DCO	27	90	2,6	28,2	97%	88%
MES	10,5	35	0,7	7,3	98%	94%
NK	6	20	0,1	2,8	97,0%	80%
Pt	4,8	16	0,9	8,2	37%	40%

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de Montaut sont supérieurs aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral du 02 Avril 2012.

Le rejet est conforme pour l'année 2019.

- Station d'épuration d'ASSAT-BORDES (15 000 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2019		Rendements 2019	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	58	25	1,4	1,9	99%	80%
DCO	292	125	20,1	23,9	97%	75%
MES	82	35	2,7	1,95	99%	90%
NK	35	15	1,4	3,2	97%	NC
Pt	12	5	4,8	5,5	43%	NC

Conclusion :

La station d'épuration d'Assat-Bordes, dont le réseau de collecte est principalement de type séparatif, a reçu en entrée 45 % de la charge hydraulique nominale.

Les flux organiques sont assez importants, notamment la charge en DCO, dont la moyenne annuelle reste élevée. Toutefois, les travaux d'agrandissement de la STEP et le passage de 5600 à 15000EH permettent de très bien « recevoir » la pollution et obtenir un rejet de qualité, ce malgré une population croissante sur la zone de Bordes et la présence de l'usine SAFRAN.

Les rejets sont conformes pour l'ensemble des paramètres en 2019.

- Station d'épuration de BAUDREIX (20 000 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2019		Rendements 2019	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	88	25	3,6	2,2	99%	80%
DCO	440	125	40,6	20	97%	75%
MES	123	35	5,8	2,8	99%	90%
NK	52	15	5,3	2,7	96%	NC
Pt	35	5	6,2	3,3	57%	NC

Conclusion :

La commune de Baudreix a triplé sa collecte d'eaux usées par la création des deuxièmes et troisièmes tranches de travaux sur 2018 et 2019.



Illustration 1 : Pose du réseau d'assainissement à Baudreix avec 20% de réemploi de matériaux autochtones

c) Les sous-produits d'épuration :

Quantification des boues produites :

La production de boues est directement liée à la quantité de pollution retirée des eaux usées. Ainsi, plus la dépollution est efficace, plus la production de boues est élevée. Les boues rencontrées sur les STEP de la Communauté de communes du Pays de Nay correspondent à des boues de traitement biologique d'aération prolongée. Elles sont donc essentiellement formées par les résidus de bactéries « cultivées » dans les ouvrages d'épuration. Ces bactéries ont consommé des matières organiques contenues dans les effluents bruts et les ont digérées.

La quantité totale de boues produite durant l'année 2019 par les STEP du territoire de la CCPN est évaluée à environ 226,9 tonnes de matières sèches (contre 210t en 2015, 218t en 2016 et 228t en 2017 et 217,6t en 2018) :

- **23,2 Tonnes de matières sèches** produites par la station de Baliros en 2019, réparties en 4860m³ de boues liquides en moyenne à 4 g MS/L, soit environ 20,6 tonnes de matières sèches produites extraites dans les lits à rhizophytes ainsi que 2 opérations de déshydratation mobile (soit 3,9 tonnes de matières sèches évacuées vers une plateforme de compostage). Cette production correspond à 1 406 EH.
- **660 040 kg** produits par la station de Baudreix en moyenne à 17% de siccité soit environ **112 tonnes de matières sèches** produites. Cette production correspond à 6 788 EH.
- **362 000 kg** produits par la station d'Assat en moyenne à 17% de siccité soit environ **61,5 tonnes de matières sèches** produites. Cette production correspond à 3 727 EH.
- 1800 m³ produits par la station de Lestelle en moyenne à 5 g MS/L soit environ **9 tonnes de matières sèches** produites. Cette production correspond à 515 EH environ
- 2 500m³ produits par la station d'Asson en moyenne à 5 g MS/L soit environ **13,6 tonnes de matières sèches** produites. Cette production correspond à 827 EH.
- **44,7 tonnes** produites par la station de Montaut en moyenne à 18% de siccité soit environ **8 tonnes de matières sèches** produites. Cette production de boue correspond à 488 EH.

NB : on considère une production moyenne de boue de 16,5 kg MS/EH/an.

Soit les productions de boues suivantes pour les exercices 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 :

STEP	Tonnes MS 2015	EH 2015	Tonnes MS 2016	EH 2016	Tonnes MS 2017	EH 2017	Tonnes MS 2018	EH 2018
BALIROS	17,5	1061	21,5	1303	18,2	1103	19,2	1164
BÉNÉJACQ	14,2	861	15,25	924	7,75	470	/	/
LESTELLE	/	/	/	/	/	/	8,5	515
ASSAT	55	3333	46,7	2830	61	3697	62	3758
BAUDREIX	110	6667	112,6	6824	118	7152	102	6182
ASSON	11,25	682	14,8	897	14,6	885	14,95	906
MONTAUT	2,1	127	8,55	518	9,1	552	11	667
TOTAL	210 Tonnes de MS		218 Tonnes de MS		228 Tonnes de MS		218 Tonnes de MS	

STEP	Tonnes MS 2019
BALIROS	23,2
LESTELLE	8,5
ASSAT	61,5
BAUDREIX	112
ASSON	13,65
MONTAUT	8,05
TOTAL	227 Tonnes de MS

La production de boues avait régulièrement augmenté depuis l'exercice 2015, et nous pouvions remarquer une augmentation constante jusque en 2018. Après cette légère diminution 2018 (due uniquement au fait du doublement de la filière de la STEP de Baudreix donc un doublement du volume des bassins d'aération et de ce fait un ensemencement en boue du nouveau bassin d'aération neuf correspondant aux 10 tonnes de MS produites en moins, ainsi qu'une évacuation d'une petite partie des boues avec le camion hydrocureur lors de la vidange de l'ancien BA et de l'extraction de filasses).

Nous remarquons cette année un « retour à la normale » en termes de quantités de boues collectées aux alentours des 227 Tonnes de MS à l'année.

Les filières de traitement des boues pour toutes les stations d'épuration sont conformes à la réglementation en vigueur. Des analyses de boue sont effectuées régulièrement en suivant les prescriptions réglementaires.

Les boues des stations d'épuration d'Assat, Baudreix et Montaut sont déshydratées sur le site de production et envoyées en compostage sur la plateforme de TERRALYS SUEZ à Pontacq pour être valorisées en agriculture.

Les boues de la station d'épuration de Bruges, Baliros, Lestelle et Asson sont épaissies dans des lits à rhizophytes et valorisées en agriculture (plan d'épandage, suivi agronomique et des épandages réalisés et suivis par le service Assainissement de la CCPN).

Quantification des sables, des graisses, et des déchets de dégrillage :

Station d'épuration d'Asson :

- Les refus du dégrilleur (750 kg) sont incinérés sur le site de Lescar.
- Les sables (200 kg) sont traités par SUEZ.
- Les graisses (2 m³) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.

Station d'épuration de Baliros :

Les déchets de dégrillage (4 500 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Station d'épuration de Lestelle :

- Les sables (400 kg) sont traités par SUEZ.
- Les graisses (6 m³) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.
- Les déchets de dégrillage (1 200 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Station d'épuration d'Assat-Bordes :

- Les refus du dégrilleur (8 500 kg) sont incinérés sur le site de Lescar.
- Les graisses (6 m³) issues du nettoyage du PR entrée STEP ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.

Station d'épuration de Baudreix :

- Les déchets de dégrillage (9 500 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Pour les stations d'épuration d'Assat, de Baliros et de Baudreix, il faut noter la présence d'un tamis rotatif qui collecte les refus de grilles, les sables et les graisses, qui sont ensuite compactés et ensachés.



Illustration 2 : Bennes à boues, et boues d'épuration - STEP Baudreix

d) Consommation énergétique :

Le tableau suivant dresse le bilan de la consommation énergétique de chaque station d'épuration du territoire.

En considérant ces consommations énergétiques annuelles ainsi que les flux annuels entrant pour chaque station d'épuration exprimés en équivalents habitants, il est possible de déterminer l'énergie nécessaire pour éliminer **1 kilogramme de DBO5** (ratio kWh/kg DBO5 éliminé). **Pour une station d'épuration de type boues activées, il est donné un ratio moyen de 2,5 kWh/kg de DBO5 éliminé.**

Station d'épuration	2015				2016			
	Conso (kWh/an)	Flux moyen annuel DBO ₅ (EH) ³	Ratio (kWh/kg DBO ₅ éliminé)	Coût (€ TTC/an)	Conso (kWh/an)	Kg de DBO ₅ éliminé dans l'année	Ratio (kWh/kg DBO ₅ éliminé)	Coût (€ TTC/an)
STEP Asson (1 000 EH)	26 632	929	1,3*	3 935	36 227	12 592	2,87	5 344
STEP Baliros (1 800 EH)	54 489	980	2,6*	7 753	76 515	21 761	3,51	10 412
STEP Bénéjacq (2 000 EH)	73 978	1 180	2,8*	10 574	82 446	24 520	3,36	12 445
STEP Montaut (2 000 EH)	93427	Flux=240 / ratio 16,2		12 385	114 415	31 025	3,68	15 764
STEP Assat-Bordes (5 600 EH)	275 782	5 267	2,4	45 805	244 864	215 715	1,14	41 784
STEP Baudreix (10 000 EH)	356 211	8 800	2	45 556	344 164	175 382	1,96	45 715
TOTAL	880 519	/	/	126 008	898 631	480 995	1.90	131 464

Station d'épuration	2017				2018			
	Conso (kWh/an)	Kg de DBO ₅ éliminé dans l'année	Ratio (kWh/kg DBO ₅ éliminé)	Coût (€ TTC/an)	Conso (kWh/an)	Kg de DBO ₅ éliminé dans l'année	Ratio (kWh/kg DBO ₅ éliminé)	Coût (€ TTC/an)
STEP Asson (1 000 EH)	31 451	13 252	2,4	4 704	30 647	23 725	1,29	4 686
STEP Baliros (1 800 EH)	78 902	22 862	3,4	11 179	73 196	24 150	3,03	10 935
STEP Bénéjacq (2 000 EH)	54 300	20 884	2,6	9 145	/	/	/	/
STEP Lestelle (1200 EH)	/	/	/	/	18 418	6 775	2,72	2 912
STEP Montaut (2 000 EH)	123 103	39 630	3,1	16 966	88 752	12 301	7,22	12 650
STEP Assat-Bordes (15 000 EH)	233 579	200 382	1,2	33 790	255 263	106 493	2,40	33 253
STEP Baudreix (20 000 EH)	380 125	202 636	1,9	51 775	343 870	176 580	1,95	43 749
TOTAL	901 460	499 646	1.8	127 559	810 146	350 024	2,31	108 185

Station d'épuration	Evolution conso 2018/2019 (%)	DBO ₅ moyen 2019 (% EH nominal)
STEP Asson (1 000 EH)	- 2,7 %	100%
STEP Baliros (1 800 EH)	44%	72%
STEP Lestelle (1 200 EH)	- 9,3	32%
STEP Montaut (2 000 EH)	- 6,8 %	35%
STEP Assat-Bordes (15 000 EH)	- 3,9 %	40%
STEP Baudreix (20 000 EH)	- -0,7 %	52%

Station d'épuration	2019			
	Conso (kWh/an)	Kg DBO ₅ éliminée dans l'année	Ration (kWh/Kg DBO ₅ éliminée)	Coût € TTC / an
STEP Asson	29 809	21 125	1,41	4 765
STEP Baliros	105 466	28 160	3,75	12 007
STEP Lestelle	16 711	6 990	2,39	2 798
SEP Montaut	82 752	13 250	6,25	10 131
STEP Assat-Bordes	245 260	105 230	2,33	30 249
STEP Baudreix	341 530	178 730	1,91	40 280
TOTAL	821 528	353 485	2.32	100 230

Les ratios sont calculés pour la totalité des STEP de la Communauté de communes du Pays de Nay. Le total de la consommation énergétique des stations d'épuration est assez représentatif de la réalité et de notre fonctionnement actuel en « mode routine ». Il faut noter que malgré le doublement de la filière de Baudreix passant de 10 000 à 20 000EH, l'installation de matériel « énergétiquement » performant a permis de limiter l'augmentation de la consommation électrique.

**NB : Pour les stations de Baliros, Bénéjacq et Lestelle, seuls 2 bilans sont réalisés, pour Asson seuls 4 bilans ont été réalisés, les flux moyens annuels ne sont donc que peu représentatifs du fonctionnement global de ces stations.*

L'évolution, entre les exercices 2015 à 2019, de la consommation énergétique des différentes stations d'épuration, est présentée dans le tableau ci-dessus. Le nombre d'équivalents habitants, exprimé en pourcentage de la valeur nominale, y est également établi.

On peut noter une baisse de la consommation sur les sites que sont les STEP de Baudreix (optimisation avec la nouvelle STEP moins énergivore), Asson (séparation du temps de pluie), Montaut et Baliros.

Pour la STEP de Baliros une hausse de +43% entre 2019/2018 semble liée à des fonctionnements longs de temps de marche de pompes et du système d'aération nécessitant un contrôle des automatismes pour revenir dans une gestion normale des dépenses d'énergie.

Le tableau présenté page suivante établit le bilan des consommations énergétiques de 2013 à 2019 (données EDF) sur l'ensemble des postes de relevage du territoire.

Nom du poste de relevage	Communes	Conso 2013 ^[1] (kWh/an)	Conso 2014 ² (kWh/an)	Conso 2015 ² (kWh/an)	Conso 2016 ² (kWh/an)	Conso 2017 ² (kWh/an)	Conso 2018 ² (kWh/an)	Conso 2019 ² (kWh/an)	
PR LES VIGNES	ARROS-NAY	196	130	113	140	140	156	243	
PR LOT. LE VERGER	ARROS-NAY	281	307	201	240	250	404	380	
PR ZONE CLÉMENT A DER	ASSAT	Pas de données	6 557	6930	7929	2982	12784	5299	
PR DE BIE	ASSON	135	155	237	1335	362	111	603	
PR DE MARANCY	ASSON	Pas de données	7 365	6009	5035	6614	6608	6616	
PR des Pyrénées	Asson	Nouveau PR							599
PR STADE (BALIROS 1)	BALIROS	117	136	104	132	115	57	82	
PR BALIROS (côté PMC)	BALIROS	1 436	1 367	673	830	713	943	692	
PR O'KIRI	BAUDREIX	Conso incluse avec STEP Baudreix						21457	35210
PR LOT. LA CHATAIGNERAIE	BAUDREIX	Pas de données – Lotissement privé						0	0
PR IMPASSE Gabizos	BAUDREIX	Nouveau PR							-5
PR rue Vert Galant	BAUDREIX	Nouveau PR							50
PR BENEJACQ PAE	BENEJACQ	4 140	3 307	2 865	3919	3436	3311	3563	
PR HENRI IV (DO)	BENEJACQ	1 751	1 781	1 056	1000	682	960	803	
PR ESPACE DES PYRENEES (SUPER U)	BENEJACQ	65 360	459	- 99 539	530	332	338	511	
PR RUE DU MOULIN	BENEJACQ	1 173	1 321	829	908	566	1604	906	
PR DES ARTIGUES	BENEJACQ	13 994	15 150	5 876	12379	10875	7804	9499	
PR VIOLETTES	BENEJACQ	602	508	452	486	365	600	714	
PR LOT. LES LANOTS	BENEJACQ	Pas de données – Lotissement privé					300	631	616
PR LES GRANGES	BORDES	14 206	26 289	14 518	16906	12814	23213	15492	
PR LOT. PIC D'ORHY	BORDES	Pas de données – Lotissement privé				-	-	0	0
PR LOT LES PRAIRIES	BORDES	Pas de données – Lotissement privé				-	209	351	340
PR LOT. ANDARS	BOURDETTES	Pas de données – Lotissement Privé				434	382	367	401
PR TEXTILE	BOURDETTES	3 159	3 677	2 741	3039	2953	4311	4998	
PR VILLAGE	BOURDETTES	8 622	7 481	6 823	6604	6887	7247	6401	
PR AMONT STEP BRUGES	BRUGES	Pas de données - gestion communale				2781	2256	4069	2952
PR PONT DU LAGOIN	COARRAZE	7 422	5 969	3 983	6034	2392	2888	-6885	
PR LA MONTJOIE	COARRAZE	1 665	1 511	1 765	456	674	1095	1571	
PR HOURCQ	IGON	2 538	3 132	3 715	3998	4134	4571	4205	
PR LAVOIR	IGON	1 774	2 356	1 966	2900	2756	3139	3547	
PR CAPBAT	IGON	623	1 110	912	1300	1105	984	918	
PR LOT. ISARCE	IGON	111	857	763	1250	892	985	934	
Poste Pression Collège	LESTELLE						-43	-22	
PR LOT. PYRENE	MIREPEIX	223	185	129	142	111	117	125	
PR LOT. ESTIBETTE	MIREPEIX	Pas de données – Lotissement privé						0	0
PR 01 LES AIGUILLOUS	MONTAUT	Pas de données	-780	2 691	2542	1630	1783	1658	
PR 02 BETHARRAM	MONTAUT	Pas de données	4 137	- 2 877	1696	2181	2321	3243	
PR 03 LANNE DE HAUT	MONTAUT	Pas de données - Mise en service trop récente				138	700	936	941
PR 04 RTE DE ST VINCENT	MONTAUT	Pas de données	3 902	- 2 136	-157	813	851	-504	
PR 05 LE MOURLE	MONTAUT	Pas de données	8 553	- 8 122	435	470	510	595	
PR BRANGOT	NARCASTET						235	312	
PR Gens du Voyage	NARCASTET						-3101	525	
PR RUE DU CANAL	NAY	7 575	5 560	346	1662	1515	1527	825	
PR SAINT ROCH	NAY	3 503	7 572	7 097	6272	5912	7966	11377	
PR de la Poste	NAY	Nouveau PR							1
PR PARDIES PIETAT	PARDIES PIETAT	3 307	3 927	1 712	2365	1343	2697	1891	
MICRO STEP SANCTUAIR	PARDIES PIETAT	-	-	-	-	1909	642	-571	
PR SAINT ABIT	SAINT ABIT	1 064	1 695	1186	1224	434	689	805	
TOTAL	41	148 102	125 676	78 117	96 884	82 205	128 372	122 456	

e) Prime à la performance épuratoire :

Une prime à la performance épuratoire des installations d'assainissement collectif de de la Communauté de Commune du Pays de Nay est attribuée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour chaque station d'épuration associée à un système de collecte. Cette prime prend en considération la pollution collectée, reçue et éliminée ainsi que la quantité de sous-produits et de boues traités.

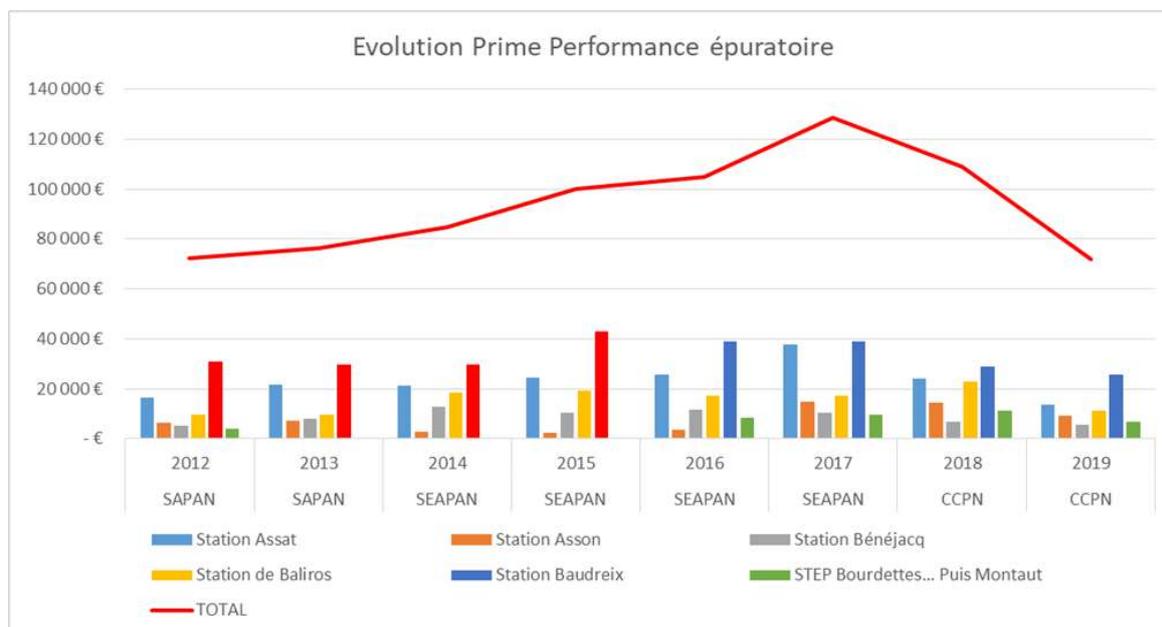
En fonction des conformités des stations d'épuration, des rendements épuratoires et des indices de connaissance des ouvrages, les primes sont calculées et attribuées.

Nous pouvons noter que les travaux et l'amélioration des installations et de leur exploitation nous ont permis de presque doubler le montant de cette prime en l'espace de 6 années d'exploitation en régie 2012 à 2017.

Toutefois, en 2019, le montant de la prime pour la performance (71 742 € HT) aura connu pour la deuxième fois une forte baisse - non pas due à de moins bons résultats, mais en raison de la diminution des assiettes d'aide de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne suite à une décision du conseil d'administration de diminuer de 40% le montant de l'aide affecté pour les STEP.

Le tableau et les graphes ci-dessous donnent les chiffres et évolutions.

	SAPAN	SAPAN	SEAPAN	SEAPAN	SEAPAN	SEAPAN	CCPN	CCPN
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Station Assat	16 625 €	21 819 €	21 381 €	24 653 €	25 507 €	37 636 €	24 203 €	13 580 €
Station Asson	6 235 €	7 236 €	2 588 €	2 363 €	3 512 €	14 664 €	14 505 €	9 096 €
Station Bénéjacq	5 375 €	7 854 €	12 940 €	10 600 €	11 587 €	10 613 €	6 725 €	5 419 €
Station de Baliros	9 508 €	9 666 €	18 353 €	19 201 €	17 077 €	17 132 €	22 989 €	11 127 €
Station Baudreix	30 756 €	29 695 €	29 561 €	43 173 €	38 772 €	38 773 €	29 087 €	25 616 €
STEP Bourdettes... Puis Montaut	4 012 €	/	/	/	8 351 €	9 663 €	11 241 €	6 904 €
STEP Bruges	/	/	/	/	/	5 988 €	6 391 €	3 583 €
TOTAL	72 511 €	76 270 €	84 823 €	99 990 €	104 806 €	128 481 €	108 750 €	71 742 €



f) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationale issues de la directive ERU

En accord avec les Arrêtés Préfectoraux autorisant le fonctionnement des systèmes d'assainissement d'Asson, Baliros, Lestelle, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix, les rejets moyens annuels des stations d'épuration sont **conformes**.

Après les observations de très fortes concentrations organiques à Baudreix, avec des pointes à 16 000 EH, valeurs 1,6 fois supérieures aux capacités et avec le raccordement de Bénéjacq, le doublement de la filière de cette STEP était largement justifié.

Les flux et les concentrations de rejet, en valeur moyenne sur l'année 2018, étant inférieurs aux valeurs imposées par la réglementation, les rejets des ouvrages d'épuration sont donc considérés comme **conformes**.

g) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

La mesure de cet indicateur a pour objectif de s'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées afin de préserver durablement le cadre de vie et le milieu naturel.

Il s'agit du pourcentage de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation, pour les stations d'épuration de capacité supérieure à 2 000 équivalents habitants.

Pour rappel, un bilan est jugé conforme s'il respecte les valeurs limites fixées en flux maximal et, soit les valeurs limites fixées en concentration, soit les valeurs limites fixées en rendement indiquées dans l'Arrêté Préfectoral.

Les taux de conformité pour l'année 2018 sont, pour les stations concernées par cet indicateur sont les suivants :

	Nombre de bilans 24 heures réalisés en 2018	Nombre de bilans 24 heures conformes en 2018	Taux de conformité (%)	Nombre de bilans 24 heures réalisés en 2019	Nombre de bilans 24 heures conformes en 2019	Taux de conformité (%)
STEP Asson (1 000 EH)	3	3	100%	4	4	100%
STEP Lestelle (1 200 EH)	2	2	/	2	2	100%
STEP Baliros (1 800 EH)	2	2	100%	2	2	100%
STEP Montaut (2 000 EH)	12	12	100%	12	12	100%
STEP Assat (15 600 EH)	24	24	100%	24	24	100%
STEP Baudreix (20 000 EH)	24	24	100%	24	24	100%

2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Cet indicateur a pour but d'évaluer la connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.

Le tableau figurant en **Annexe 8**, présente les modalités de calcul de cet indicateur.

Pour 2019, il s'établit à **115 / 120**.

3 - Indice de connaissance de rejet au milieu naturel

Cet indice mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en temps sec et en temps de pluie. Il vise à évaluer l'effort de protection de la qualité des milieux récepteurs.

En 2019, il s'établit à **95 / 120**.

Le tableau figurant en **Annexe 8**, présente les modalités de calcul de cet indicateur.

De plus, des mesures sur les points clefs du réseau d'assainissement vont être réalisées afin de déterminer le taux de collecte par secteur.

4 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage

Cet indicateur donne un aperçu de l'état et du fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées, à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau sont les points du réseau pour lesquels il y a au moins 2 interventions par an (actions préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux (hors branchements).

Ce nombre est évalué à **4 points noirs soit 2,5 %**

Ce suivi nous indique les principaux points sensibles sur le réseau d'assainissement : plaques d'égouts vétustes, réseaux bouchés.

5 - Taux de débordement chez les usagers

Cet indicateur mesure le nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement. Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Taux de débordement = nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis. Le nombre de débordements correspond alors au nombre de demandes d'indemnisations par des tiers ou des usagers.

Pour l'année 2019, **aucune demande d'indemnisation n'a été déposée** suite à des dysfonctionnements du réseau public. Le taux est alors de **0,0 %o habitants en 2019.**

6 - Taux de renouvellement des réseaux

Cet indicateur complète l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

Ce taux est le quotient exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacés à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018(*)	2019(*)
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice (ml)	2 200	563	1 856	450	1 870	50	0	0

Le renouvellement de réseau pour l'exercice 2019 a été réduit à des interventions ponctuelles sur des tabourets et des branchements d'assainissement et sur la création de branchements d'immeubles existants qui n'étaient pas desservis (dérogation à l'époque car ils devaient refouler leurs effluents et les techniques n'étaient pas encore généralisées pour l'emploi de postes de relevage individuels). Sur les 5 derniers exercices (2015-2019), le taux moyen de renouvellement est de **0.25%/an** (2 370 ml sur 190 000 ml au total sur 5 ans).

Les années 2018 et 2019 sont des années de construction et de déploiement de réseau de collecte sur Baudreix et Beuste, suivant la programmation des travaux de déploiement jusqu'en 2024.

7 - Linéaire réhabilité

Fouilles traditionnelles :

- 15 remises à la côte ou changement de tampon EU ou EP, (-35 /2018)
 - Bénéjacq : 1 (voie communale penant un branchement)
 - Bordes : 2 (voie communale)
 - Coarraze : 3 (dans rue étroite, réseau ancien)
 - Asson : 2 (sous départementale et communale)
 - Mirepeix : 2 (rue étroite réseau ancien)
 - Boeil Bezing : 3 (sous départementale et communale)
 - Bruges Capbis-Mifaget (Bruges) : 2

Non pris en charge par le service :

- Nay : 2 (pris en charge par l'opération de VRD de la Ville de Nay)
- Igon : 1 (sous départementale repris par entreprise de VRD de la mairie)

La baisse du nombre de regards à reprendre sous chaussée est dû à ce qu'en 2018, une trentaine de regards avaient dus être repris sur la rue des Pyrénées à Bénéjacq (opération de VRD du CD64).

- 2 Créations de branchements pour des immeubles dans zonage mais jamais desservis. (Opération faisant suite à des contrôles de ventes d'immeuble et à une mise aux normes de l'assainissement de l'immeuble ;
 - Nay 2 (route de Coarraze, immeuble jamais desservi par l'ancien syndicat)
 - Coarraze 1 (immeuble ancien non desservi rue Miossens, travaux combinés avec la reprise en régie du point de comptage AEP)

Soit pour l'année 2019 : Une création de 2x5m + 2m = 12 ml sur 3 branchements en réseaux séparatifs amianté, pour desservir des usagers devant désormais se raccorder.

Sans tranchées :

- Il n'y a pas eu d'intervention en 2019 sans tranchées.

Les aléas de réseau signalés en 2019 seront réhabilités en 2020 (Bénéjacq dans le centre-bourg pour une grande opération de travaux et à Lestelle-Bétharram pour 1 branchement réparé du temps de la régie municipale mais qui n'a pas tenu et doit être repris à nouveau par le service de la CCPN)

Ouvrages connexes réhabilités :

- Les PR à réhabilités le seront en 2020 dans le cadre d'opérations de grands travaux.

8 - Études de nouveaux branchements ou d'interventions

a) Réception des demandes de branchements ou d'intervention AEP/EU :

Soit pour l'assainissement collectif des eaux usées en 2019 :

TYPOLOGIE DES DEMANDES DE DEVIS OU D'INTERVENTION REGIE									
AEP	AEP (pose compteur)	AEP (déplacement de compteur en régie)	AEP (Modif brcht entreprises SEAPaN)	AEP (brcht pour PI)	AEP/EU	EU	Nb potentiels de compteurs à poser en régie si commande du brcht	Viabilisation terrain (sans compteur)	Individualisation contrats d'eau
52	96	52	0	0	58	11	292	19	11

- Branchements en tranchées communes AEP + EU : 58 demandes (-30 unités /2018)
 - EU seul : 11 demandes (-4 unités / 2018). Branchements de confort pour la plus-part des demandes.

Évolution par rapport à l'exercice précédent :

Niveau égal à 2018 de demandes de branchements d'assainissement seul.
Un peu moins dans le cadre de tranchée commune avec l'eau potable.

Moins de lotissements nouveaux créés mais des lotissements de plus grande taille et autant de viabilisation de lots isolés, présageant autant de futures PFAC à percevoir en 2020.

Ratio demandes reçues / Devis émis / Dossiers suivis			
CLASSÉ SANS SUITE	Demandes reçues au service travaux	Fiches enquête créées	Devis émis et transmis
25	276	269	209

b) Ratio demandes reçues/devis émis/dossiers suivis :

- ⇒ Demandes reçues au service travaux : 276 reçues (+26 /2018 dû aux travaux sur Baudreix et Beuste notamment)
 - ⇒ Fiches enquête créées : 269 créées (+44 /2018)
 - ⇒ Devis émis et transmis : 209 émis (-2 /2018)
 - ⇒ Travaux effectués SUEZ : 2 sur la commune de Narcastet (EU + AEP) (0 en 2018).
 - ⇒ Classé sans suite : 25 unités (-7 /2018) pour des projets reportés ou abandonnés (usagers indécis ou qui n'ont pas précisé leur projet et dont le dossier n'a pas pu être traité jusqu'au bout, faute de retour du demandeur.
 - ⇒ Taux d'instruction des dossiers reçus: 269 fiches instruites / 276 demandes valides reçues = 97,5 % de taux d'instruction réel (+7.5% % /2018).
- Pour mémoire : 86,5 % en 2017 et 86.5 % en 2016.
- ⇒ Visites sur site pour l'étude et l'exécution des dossiers : 378 visites sur sites, (+143 / 2018) de la réception de la fiche à la réception des travaux, avec prises de photos et mesures sur le terrain, ont été effectuées.

Pour mémoire : 830 visites sur site en 2017 et 780 en 2016.

Une optimisation des déplacements est opérée dans l'unité depuis août 2018 avec l'appui d'un nouvel assistant au bureau d'études et d'un appui certain sur le terrain des agents l'unité eau potable.

Chaque demande de pose de compteur d'eau nécessite néanmoins la vérification au préalable de l'état de la niche de comptage existante (parfois posée par l'ancien délégataire et souvent endommagée depuis sa pose) ou le positionnement et le choix de fourniture à poser dans le cadre d'un branchement neuf.

c) Bons de commande de travaux de branchements lancés en 2019 :

Nb BC	BC annulé	BC suspendu	Trx en cours	Pro facture en attente	Pro FA à valider	FA en attente	FA rejetée	FA faite
54	0	0	6	0	0	1	0	47

	BC	€
PART EU	35	91 539,79
PART AEP	48	77 977,51
TVA		33 392,29
TOTAL H.T		169 517,30
TTC		202 909,59
PART REGIE	50	13 637,35

TRAVAUX EXECUTES		
Bon de commande Marché Public	Intervention régie AEP (pose compteur, déplacement, pose de niche ...)	Nb potentiels de compteurs à poser en régie suite au BC émis
59	125	193

Montant facturé entreprises H.T.	152 030,05
---	-------------------

- Nombre de bons de commande exécutés pour la partie assainissement collectif :
 - o 35 BC/54BC liés à l'assainissement + 5 reportés en 2020 (-11/2018)
 - Niveau de bons de commande quasi égale à 2018 en fonction du nombre de demande reçue, mais à noter que 33% de ces BC sont relatifs à la commune de Beuste (PC approuvés, ou autorisation du Maire pour des viabilisations induites par les travaux d'eau et d'assainissement en cours de juin 2018 à mai 2020 sur la commune)
- Montant des travaux sur l'exercice comptable (hors bons de commandes reportés en 2020) :
 - o 91 539.79 €HT engagés pour l'assainissement pour 35 BC (-26%/2018)
 - o 82 063.55 €HT de facturé réellement aux entreprises (déjà réglé par les usagers)
 - o 9 476.24 €HT d'écart
 - Avoir remboursé aux usagers = 0.2%, (-3.2%/2018)
 - Report sur l'exercice comptable de 2020 = 4% (RAR de travaux sur Beuste en 2020 comprenant des branchements à réaliser pendant les travaux)

d) Répartition par commune des demandes de devis reçues, des BC et des Inter régie :

COMMUNE	DEMANDES RECUES	ENQUETES REALISEES	DEVIS FAITS ET TRANSMIS	TRAVAUX EFFECTUES (REGIE OU ENTREPRISE)
BEUSTE	34	34	34	18 exécutés pendant les travaux du SEAPaN
BORDES	28	28	23	5
NAY	26	23	15	1 + des txx commandés directement à EUROVIA pdt les txx de VRD ou exécuté par la régie du SEAPaN dans le même cadre
BENEJACQ	24	24	16	0
ASSON	18	18	15	2
COARRAZE	18	18	14	5
BOEIL-BEZING	14	14	10	2
BAUDREIX	12	12	12	1 + 6 commandes directes par la marie à CEGETP pdt les txx du SEAPaN
ASSAT	11	7	6	1
BALIROS	11	11	1	0
MIREPEIX	10	10	9	3
MONTAUT	10	10	8	2
ARROS de NAY	9	9	8	3
BOURDETTES	9	9	9	1
BRUGES-CAPBIS-MIFAGE	7	7	2	2
ANGAIS	6	6	5	2
BORDERES	6	6	6	1
ARTHEZ d'ASSON	5	5	2	1
LESTELLE-BETHARRAM	5	5	3	0
IGON	4	4	4	2
ARBEOST	3	3	3	0
HAUT de BASDARROS	2	2	2	0
PARDIES-PIETAT	2	2	0	0
SAINT-ABIT	2	2	2	1
FERRIERES	0	0	0	0
LAGOS	0	0	0	0
NARCASTET	0	0	0	0
SAINT-VINCENT	0	0	0	0
TOTAL	276	269	209	54 <i>(+ commandes directes par mairies)</i>

Beaucoup de demandes reçues sur Beuste pour des viabilisations de terrain (33% des BC) et seulement 18 commandes fermes mais souvent pour des projets de plusieurs lots (dont des lotissements), des commandes sont très souvent réalisées pour 2 lots par exemple.

Beaucoup de demandes de devis reçues sur des communes sans exécution de travaux dans l'exercice. L'année 2019 reste dans la moyenne (demandes reçues travaux commandés) avec une petite baisse de -11 commande en assainissement précisément, que 2018)

e) Etudes des projets, conventions et contrôles des travaux de lotissements :

- En cours de suivi par le bureau d'études et les unités assainissement EU et EP:

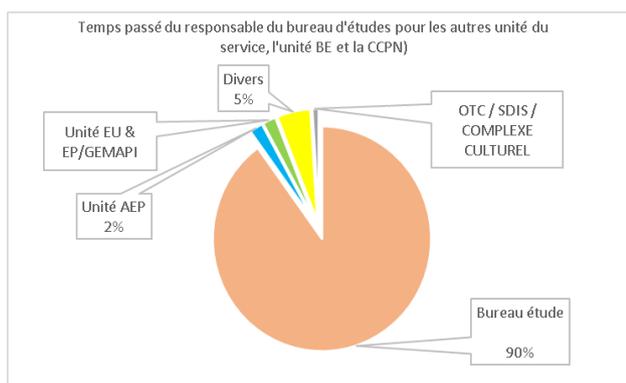
Commune	Nom du lotissement	Etude avec le SEAPaN	Convention bipartite	Travaux en cours	Travaux terminés	Intégration Dom. public
Angaïs	Néouvielle Projet de 4 lots	OUI	OUI		OUI	A VENIR
Arros-de-Nay	Division Consorts 5 PC	OUI	OUI		4PC/5	-
	Du point de vue (communal)	SUSPENDUE	OUI			
Assat	Du Martouret	OUI	OUI		OUI	A VENIR
	Le Clos du Vert Galant	SUSPENDUE	OUI			
	Casau Castéra 2 tranches	OUI	OUI		OUI	A VENIR
	Garona (ZA C. ADER)	SUSPENDUE	NON	NON	NON	-
Baudreix	Maysonnave	OUI	OUI	NON		
Bénéjacq	BIE NAY	OUI	OUI		OUI	A VENIR
	Le Domaine de Pépé	OUI	OUI		OUI	A VENIR
	Le Vignemale / LASSUS	OUI	OUI		OUI	A VENIR
	OPALE	OUI	OUI		OUI	A VENIR
Beuste	Pasquine à Beuste	OUI	OUI	OUI		
Boeil-Bezing	Du Gabizos	OUI	OUI		OUI	A VENIR
Bordes	De Marie blanche à Bordes	OUI	OUI		OUI	A VENIR
	Du Gabizos	OUI	OUI		OUI	A VENIR
Bourdettes	OLIBET à Bourdettes	OUI	OUI	NON		
	L'épeautre	OUI	OUI	OUI		
Coarraze	Les Asphodèles	OUI	OUI		OUI	A VENIR
	Lou Barrada	OUI	OUI	OUI		

f) Traitement des récépissés de DT/DICT/ATU

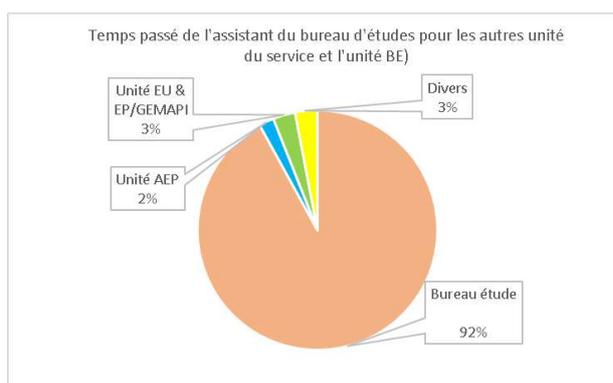
- Nombre de DICT reçues et récépissés traités :
 - 1420 formulaires **reçus** (6.3 / jours ouvrés) dont des formulaires en double (EU / AEP)
 - 813 formulaires traités sur les 813 à traiter en 2019 **100 % de taux de traitement**

(ATU compris, sauf le weekend car pas d'agent d'astreinte pour répondre aux DT-DICT-ATU, le service répond donc avec 1 à 2j de délai, mais le réseau n'est pas classé comme sensible et les travaux peuvent commencer).

g) Estimation du temps passé par les deux agents de l'unité Bureau d'études



Gestion et production de l'unité BE
 Collaboration avec adjoint unité AEP sur des opérations liées à l'AEP
 Assistance (plan, marché public, relations usagers/élus) responsable EU et resp EP-GEMAPI
 Assistance Direct service, Communication SEAPAN, assistance matérielle /informatique
 CCPN : OTC SDIS64 - COMPLEXE CULTUREL



(DT-DICT, suivi de chantiers, préparation devis)
 (rédaction de convention, préparation de devis)
 (investigations, passage caméra sur réseau, investigations réseau pluvial, cartographie)
 (formations DT-DICT, stage intégration C FPT et administratif)

9 - Création de réseaux d'assainissement (petits et grands projets)

Le plus gros du budget d'investissement a été consacré pour de la création de réseaux neufs :

- Continuité et fin en novembre 2019 de la collecte sur Baudreix
 - o + 2 495 ml de réseau principal PVC CR16 DN200mm
 - o + 96 branchements associés sur l'année 2019
 - o + 550 ml de canalisations associées de branchements PVC CR16 DN160mm
 - o + 950 ml de refoulement DN125 PN10
 - o + 2 PR de taille petite (12 lots) à moyenne (200 lots)
- 3 et 4^{ème} tranche de création du réseau sur Beuste jusqu'à décembre 2019
 - o + 4 873 ml de réseau principal
 - o + 227 branchements associés sur l'année 2019
 - o + 1332 ml de canalisations associées de branchements PVC CR16 DN160mm
 - o + 950 ml de conduite de refoulement DN125 PN10
 - o + 1 PR de taille moyenne (200 lots)
- Refoulement (transit) entre Beuste et Boeil-Bezing
 - o 1 PR de grande taille (3 communes)
 - o + 2 410 ml de conduite de refoulement PVC DN160mm PN 10 Biorienté
- Aucune extension de réseau principal, deux projets d'urbanisme étant en suspend sur la commune de Boeil-Bezing et l'étude du projet vue avec les lotisseurs n'exige plus une extension du réseau public.

10 - Études de Grands Projets /Marchés de travaux EU

- Création du réseau de collecte d'Assat – topographie et avant-projet sommaire réalisé, (marché à lancer pour 2024-2025)

- Etudes pour le marché de réhabilitation du réseau EU de Bénéjacq (marché lancé en 2019) exécution en 2020 le réseau n'étant pas disponible à cause de la météorologie (en charge).

- Etudes pour la réhabilitation du bâti unitaire sous les immeubles Marcadiou/remparts à Nay (réalisation à venir si financements subventionnés uniquement).

11 - Taux de réclamation

Ce taux constitue un reflet de la qualité du service rendu aux usagers. Le nombre de réclamations est rapporté au millier d'abonnés.

Le nombre total de réclamation in situ pour l'année 2019 est de **48** dont :

- 12 demandes d'explications : explications de la PFAC, du règlement de service, des factures (acompte, solde), etc.
- 6 concernant des erreurs de tarification (par exemple : facturation de la redevance assainissement pour de l'assainissement non collectif).
- 30 concernant un problème technique (réseau bouché, etc...).

Le taux de réclamation pour l'année 2019 est donc de **5.4 %**.

Toutes les demandes écrites sont enregistrées. De plus, une liste informatisée est tenue à jour concernant les réclamations téléphoniques.

Une lettre d'information du Service de l'Eau et de l'Assainissement du Pays de Nay est transmise aux abonnés chaque année, dans le but de leur faciliter la compréhension des investissements réalisés et du fonctionnement du service. Cette lettre d'information figure en **Annexe 9**.

V / INDICATEURS FINANCIERS

1 - Prix du service

Le prix du service comprend une part fixe (abonnement) et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. L'assemblée délibérante vote en décembre de l'année N-1 les tarifs applicables pour l'année N. Pour l'année 2019 les tarifs sont les suivants :

- part fixe : **50 € HT**
- part variable : **1,68 € HT/m³**.

La part fixe est versée en 2 fois pour moitié, soit 25 € à la facture estimative pour la période du 1^{er} Janvier N au 30 Juin N et 25 € à la facture de solde pour la période du 1^{er} Juillet N au 31 Décembre N.

2 - Recettes d'exploitation

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des recettes d'exploitation de la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2016 :

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Recette Redevance	1 457 524	1 789 251	1 826 344	1 946 875
Dont abonnement	424 200	463 659	440 101	471 050
Autres prestations	14 900	16 720	19 500	18 700
Branchement Particulier	110 873	160 147	105 975	92 472
PFAC	169 131	153 529	175 708	243 355
Total	1 752 428	2 119 647	2 127 527	2 301 402

3 - Budget du Service assainissement 2019

Le budget ci-dessous correspond au budget prévisionnel (B.P.) voté le 08/04/2019 :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Dépenses (€)		Chap.	Recettes (€)	
	Total des opérations d'équipement	2 413 145	13	Subventions d'investissement reçues	761 179
	Total des dépenses d'équipement	2 413 145	16	Emprunts et dettes assimilés	1 177 500
16	Emprunts et dettes assimilés	643 678		Total des recettes d'équipement	1 938 679
20	Dépenses imprévues	-	1068	Réserves	779 895
20	Immobilisations incorporelles	216		Total des recettes réelles d'investissement	2 718 574
21	Immobilisations corporelles	19 032	21	Virement de la section de fonctionnement	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	662 926	40	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 224 584
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	477 571	41	Opérations patrimoniales	-
41	Opérations patrimoniales	-		Total des recettes d'ordre d'investissement	3 943 158
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	85 191		Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	-
	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	781 603		TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION	3 943 158
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 561 965			

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	Dépenses (€)		Chap.	Recettes (€)	
11	Charges à caractère général	366 540	70	Autres produits de gestion courante	2 403 816
12	Charges de personnel	406 788	74	Subventions d'exploitation	90 204
65	Autres charges de gestion courante	2 211	75	Autres produits de gestion courante	-
	Total des dépenses de gestion des services	775 539		Total des recettes de gestion des services	2 494 020
66	Charges financières	293 248	76	Produits financiers	-
67	Charges exceptionnelles	46 431	77	Produits exceptionnels	34 889
22	Dépenses imprévues	-	013	Atténuations de charges	2 682
	Total des dépenses réelles d'exploitation	1 115 218		Total des recettes réelles d'exploitation	2 531 591
23	Virement à la section d'investissement	-	002	Excédent de fonctionnement reporté	41 234
42	Opération d'ordre de transfert entre section	1 224 585	777	Amortissement des subventions	477 674
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	1 224 585		TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 050 499
	TOTAL	2 339 803			
	Résultat reporté ou anticipé	-			
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 339 803			

Encours de la dette et montants des annuités de remboursement

Le tableau ci-dessous présente un état global de la dette pour l'année 2019 :

Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2019 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
13 406 884 €	11 423 756 €	932 596 €	288 918 €	643 678 €

La durée d'extinction de la dette de la collectivité peut être calculée.

Cet indicateur représente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de l'assainissement collectif.

Données arrêtées au 31 décembre 2019	
Encours de la dette contractée	11 423 756 € HT
<i>Recettes réelles de fonctionnement = 2 680 750 € HT</i>	
<i>Dépenses réelles de fonctionnement = 1 458 720 € HT</i>	
Epargne brute annuelle	1 222 030 € HT
Durée d'extinction de la dette	9.3 ans

Si la collectivité consacrait l'intégralité de sa capacité de financement brute au remboursement du stock de dette, il lui faudrait 9.3 ans pour se désendetter contre 8.8 ans en 2018.

a) Montant des amortissements réalisés par la collectivité

Les amortissements réalisés par la collectivité en 2019 s'élèvent à **1 224 585 €**.

Quant aux reprises de subventions, elles s'élèvent, pour l'année 2019, à **477 571 €**.

b) Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes

Cet indicateur du taux d'impayés traduit l'optimisation des coûts du service par un juste recouvrement des sommes dues dans un souci de pérennité économique du service (données arrêtées au 29/12/2019).

Le montant des impayés en **2018** s'élève à **124 179 € TTC** (redevances eau et assainissement confondues) soit **2.42% de taux d'impayés**.

Le montant des impayés en **2017** s'élève à **77 574 € TTC** (redevances eau et assainissement confondues) soit **1.43% de taux d'impayés**.

Pour l'année **2016**, le montant des impayés s'élève à **57 972 € TTC** (redevances eau et assainissement confondues) soit **1.07 % de taux d'impayés**.

Comme chaque année, le trésorier a proposé des listes de dossiers qui ont été admises en non-valeur (possibilité de recouvrement) ou en créances éteintes (dettes irrécouvrables) suite à des surendettements, liquidations judiciaires ou après toutes les poursuites infructueuses. Les montants sont retranscrits dans le tableau ci-dessous pour les années 2017, 2018 et 2019 :

	Admission en Non-Valeur	Créances Eteintes
Année 2017	5 130.50 €	1 486.03 €
Année 2018	-	4 325 €
Année 2019	-	2 210,32

4 - -Autres Tarifs

a) Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) :

L'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifié à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, a créé la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012 en remplacement de la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) qui a été supprimée à compter de cette même date.

La PFAC est instituée sur le territoire du SEAPaN à compter de l'exécution de la délibération du comité syndical du 13 mai 2014, pour un montant maximum de 3 200 € HT par logement

La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles de constructions nouvelles dont la construction, l'extension ou l'aménagement génère des eaux usées supplémentaires rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées.

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte ancien ou nouveau, à la date d'achèvement des travaux pour l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires ou à la date du contrôle effectué par le service d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées.

La PFAC est calculée selon les modalités suivantes avec ces coefficients modérateurs :

- Constructions neuves : édification sur un terrain non construit

	Base surface de plancher (le m ²)	Coefficient modérateur
* Maisons individuelles (jusqu'à 2 logements/logement)	20 €	1
* Immeubles collectifs ou groupe d'habitations (défini par le code de la construction à compter de 3 logements/logement)	20 €	0,7
* Logements collectifs, bailleurs sociaux, maisons de repos, établissements de santé, internats, établissements de service public (par logement)	20 €	0,7

- Constructions neuves : modification de la partie existante

	Base surface de plancher (le m ²)	Coefficient modérateur
* Terrain supportant des constructions raccordées au réseau public destinées à être démolies avec réalisation de constructions nouvelles	20 €	1
* Extension ou changement de destination de constructions existantes raccordées au réseau générant des eaux usées complémentaires	20 €	1
* Aménagement intérieur d'un immeuble déjà raccordé au réseau public ne générant pas d'eaux usées supplémentaires	NÉANT	0

- Constructions existantes :

La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles de constructions existantes qui génèrent des eaux usées supplémentaires rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées lors de la construction ou de l'extension du réseau public de collecte.

La PFAC est calculée selon les modalités suivantes avec coefficients modérateurs :

	Base surface de plancher par logement existant (le m ²)	Coefficient modérateur
* Construction existante (si absence de déclaration de superficie 100 m ² appliqué)	20 €	0,3

b) Participation pour rejet d'eaux usées assimilées domestiques :

La PFAC « assimilés domestiques » est instituée sur le territoire du SEAPaN à compter de l'exécution de la délibération en date du 13 mai 2014.

La PFAC « assimilés domestiques » est due par les propriétaires d'immeubles et d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, lorsque ces propriétaires demandent à bénéficier du droit de raccordement au réseau public de collecte prévu par l'article L. 1331-7-1 du Code de la Santé Publique.

La PFAC « assimilés domestiques » est exigible à la date d'accord de la demande par le service d'assainissement collectif de la demande mentionnée au paragraphe précédent. Elle est également exigible à la date du contrôle effectué par le service d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique sans que le propriétaire de l'immeuble ou de l'établissement produisant ces eaux usées ait présenté antérieurement une demande de raccordement.

La PFAC « assimilés domestiques » est calculée selon :

$$\text{Base de surface de plancher (m}^2\text{)} * 20 \text{ €} * 0,8 \text{ (coefficient modérateur)}$$

VI / AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

1 - Réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement

Les travaux d'entretien courant de prévention sur le réseau d'assainissement depuis 2008 ont permis une baisse du nombre d'interventions sur le réseau.

Le Service Assainissement de la Communauté de Commune du Pays de Nay réalise chaque année des travaux de remise à niveau de regards sous chaussée existant sur l'ensemble du territoire afin de rendre accessible un maximum de points.

L'Annexe 2 donne le détail des interventions réalisées sur le réseau d'assainissement pour l'exercice 2018. **Pour l'année 2019**, le taux de curage du linéaire total de réseau, que l'on considère de 190 km (on ne prend pas en compte le refoulement qui lui représente 25 km), est d'environ **1,2 %** (soit 2,2 km de réseau). Pour rappel, ce taux de curage était de 1 % en 2015, 2,4 % en 2016, 3 % en 2017 et 4% en 2018.

2 - Amélioration du fonctionnement & entretien des STEPs

a) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BRUGES

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Bruges</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2019	Bruges	Service Assainissement CCPN	Faucardage des roseaux, nettoyage des bassins plantés de roseaux	/

Sur l'année 2019, seul l'entretien courant et la maintenance préventive (fauche et nettoyage des bassins plantés de roseaux) ont été réalisés par les agents du Service Assainissement.

b) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSON

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP d'Asson</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2019	Asson	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs électromécaniques STEP	/

Sur l'année 2019, il n'y a pas eu de dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique. Seuls ont été réalisés sur la STEP d'Asson l'entretien courant et la maintenance préventive (vidange et contrôles des ouvrages électro mécaniques) par les agents du Service Assainissement.

c) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de LESTELLE

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Lestelle</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2019	Lestelle	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs électromécaniques STEP	/

Sur l'année 2019, il n'y a pas eu de dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique. Seuls ont été réalisés sur la STEP de Lestelle l'entretien courant et la maintenance préventive (vidange et contrôles des ouvrages électro mécaniques) par les agents du Service Assainissement.

d) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BALIROS

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Baliros</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
13/06/2019	Baliros	CSM	Fourniture roue pont clarificateur	136
27/11/2019		Loubsens	Pompe eau indu Lowara	495,35
Janvier 2019		Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs électromécaniques STEP	/

Sur l'année 2019, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Baliros, se sont élevées à **631,35 € HT**.

e) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de MONTAUT

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Montaut</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2019	Montaut	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs électromécaniques STEP	/
05/02/2019		CG Informatique	Disque dur Ordinateur	129
01/11/2018		Foselev	Location grue levage Turbine	450

Sur l'année 2019, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Montaut, se sont élevées à **579 € HT**.

f) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSAT

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP d'Assat</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2019	Assat	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs électromécaniques STEP	/
01/04/2019		Aerzen	Kit maintenance surpresseurs	1549
14/05/2019		Coméom	Brosse pont clarificateur	414
16/07/2019		Rotosieve	Galets Tamis	957
26/06/2019		Rotosieve	Brosses Tamis	2550
25/02/2019		Seepex	Fourniture Stator et Rotor pour remplacement sur pompe Seepex	260
26/06/2019		SEIHE	Fourniture sond epiezzo PR entrée STEP	877

Sur l'année 2019, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique (réalisées par des tiers) se sont élevées à **6 608 € HT**. Seuls l'entretien courant et la maintenance préventive (vidange et contrôles des ouvrages électro mécaniques) ont été réalisés par les agents de la CCPN.

g) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BAUDREIX

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Baudreix</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2019	Baudreix	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs électromécaniques STEP	/
03/07/2019		EURL Tachon	Fourniture et pose climatisation local électrique	1 968
26/05/2019		LOUBSENS	Fourniture ballon eau sur pressée	204

Sur l'année 2019, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Baudreix se sont élevées à **2 172 € HT**.

3 - Contrôle des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement

Les années 2014 à 2019 ont été marquées par la signature des fiches de prescriptions, des autorisations et des conventions de déversement des établissements concernés suite à l'étape de visites aux établissements recensés sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay réalisée en 2013.

Sur le territoire de la CCPN 91 établissements sont concernés dont 3 industriels (S.A. Laguilhon, SODEXO et SAFRAN).

Le tableau présenté en Annexe 6 répertorie ces établissements concernés ainsi que le type de document auquel ils sont assujettis.

NB : les fiches de prescriptions concernent les établissements dont l'activité est assimilée domestique au sens de la loi Warsmann II et figure dans l'Annexe I de l'Arrêté du 21 décembre 2007.

VII / OBJECTIFS DU SERVICE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2020

Il s'agit des objectifs mis en œuvre par le Service Assainissement de la Communauté de communes du Pays de Nay pour améliorer le fonctionnement du système d'assainissement. Les objectifs se déclinent autour de 3 axes :

1 - Travaux et contrôles

- ⇒ Poursuite de la construction des réseaux de collecte de Lagos (2021 à 2022) et de Bordères (2023 à 2024), de la réhabilitation du réseau d'assainissement de Bénéjacq et de la station d'épuration d'Asson (2021).
- ⇒ Schéma Directeur d'assainissement avec la mise à jour des données sur les réseaux dans les secteurs où des données sont manquantes ou douteuses, ce qui permettra d'optimiser la connaissance du territoire et des abonnés, mais aussi de répondre plus rapidement aux attentes des usagers.
- ⇒ Travaux sur l'amélioration du fonctionnement des PR de Bénéjacq
- ⇒ Travaux de modernisation de la STEP de Lestelle

2 - Études et prospectives

- ⇒ Suivi d'un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement sur le territoire de la CCPN.
- ⇒ Optimisation du fonctionnement des stations d'épuration.
- ⇒ Diagnostic permanent du réseau d'assainissement.
- ⇒ Etude pour l'extension de la STEP d'Asson (1 000 EH à 2 000 EH) : maîtrise d'œuvre
- ⇒ Avant-projet de réhabilitation du canal unitaire Marcadieu/Remparts à Nay
- ⇒ Avant-projet de création du réseau d'assainissement d'Assat

3 - Fonctionnement du service

- ⇒ Augmenter les actions de prévention (document unique d'évaluation des risques).
- ⇒ Optimisation de l'exploitation des STEP, rendue possible grâce à la régie.
- ⇒ Communication : actualisation du site internet du Service eau / assainissement de la CCPN

1 - Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme

COMMUNES	Contrôles de raccordement 2019			Avis d'urbanisme		
	Neuf	Vente	Enquête régie	CU	PC + PA	DP
Angaïs	2	3	/	/	6	/
Arbéost	/	/	/	/	/	/
Arros-de-Nay	2	2	/	1	6	1
Arthez d'Asson	/	/	/	/	/	/
Assat	3	4	/	2	7	/
Asson	1	13	/	5	7	1
Baliros	5	2	/	/	4	/
Baudreix	/	0	/	4	9	/
Bénéjacq	6	13	/	11	20	4
Beuste	/	/	/	2	11	3
Boeil-Bezing	3	13	/	2	7	3
Bordères	/	/	/	1	/	/
Bordes	5	18	/	6	11	2
Bourdettes	/	4	/	/	6	/
Bruges-Capbis-Mifaget	/	7	/	/	/	/
Coarraze	3	23	/	2	8	2
Ferrières	/	/	/	/	/	/
Haut-de-Bosdarros	/	/	/	/	/	/
Igon	/	4	/	2	9	3
Lagos	/	/	/	/	/	/
Lestelle Bétharram	/	9	/	1	1	/
Mirepeix	2	21	/	4	6	/
Montaut	5	6	/	8	10	1
Nay	8	45	/	1	4	1
Pardies Piétat	/	3	/	1	/	/
Saint Abit	/	2	/	4	/	/
Saint Vincent	/	/	/	/	/	/
TOTAL	45	193	/	57	132	21

Avec :

CU : Certificat d'urbanisme

PC : Permis de construire

PA : Permis d'aménager

DP : Déclaration de travaux

2 - Annexe 2 : Détail des interventions effectuées sur le réseau

date	lieu intervention	nature	type intervention	linéaire (en ml)	ITV	volume évacués (en m3)	site de traitement	N° BSDI
08/01/2019	Asson	step	pompage REC - dépotage sur lits de séchage					
08/01/2019	Bénéjacq	1 rue du Tourmalet	débouchage et curage branchement assainissement					
08/01/2019	Nay	17 chemin Laclau	débouchage et curage branchement assainissement					
25/01/2019	Asson	step	pompage REC - dépotage sur lits de séchage					
05/03/2019	Asson	step	pompage REC - dépotage sur lits de séchage					
11/03/2019	Nay	5 chemin St Vincent	débouchage et curage branchement assainissement					
20/03/2019	Baliros	step	pompage REC - dépotage sur lits de séchage					
20/03/2019	Asson	step	pompage REC - dépotage sur lits de séchage					
21/03/2019	Lestelle Bétharram	PR	curage de 2 puits de mise en charge					
21/03/2019	Lestelle Bétharram	Step	entretien step			1,76	Labat Aire s/ Adour	2725
21/03/2019	Lestelle Bétharram	rue Sansguilhem	curage réseau	100				
01/04/2019	Lestelle Bétharram	PR	curage d'un puits de mise en charge					
01/04/2019	Mirepeix	PR	curage PR Estibette			1,5	Labat à Aire	2614
05/04/2019	Asson	step	pompage REC - dépotage sur lits de séchage					
15/04/2019	Bordes	step	curage PR entrée step			2	Labat à Aire	2618
15/04/2019	Bordes	step	pompage captage zone contact (flottants)					
30/04/2019	Baliros	réseau	débouchage réseau rue des Pyrénées	350				
03/05/2019	Baliros	curage du réseau	Rue des Pyrénées	300		1,18	Labat à Aire	2622
14/05/2019	Asson	step	pompage REC - dépotage sur lits de séchage					
28/05/2019	Igon	curage PR	PR Hourcq					
28/05/2019	Igon	curage PR	PR Lavoir					
28/05/2019	Igon	curage PR	PR Capbat					
28/05/2019	Igon	curage PR	PR lot. Isarce					
28/05/2019	Bruges	curage PR	PR amont step					
28/05/2019	Asson	curage PR	PR entrée step					
29/05/2019	Bénéjacq	curage PR	PR Espaces Pyrénées Super U			4,06	Labat à Aire	2625
29/05/2019	Bénéjacq	curage PR	PR Montplaisir					
29/05/2019	Bénéjacq	curage PR	PR DO Henri IV					
29/05/2019	Bénéjacq	curage PR	PR Moulin ch Barcanous					
29/05/2019	Bénéjacq	curage PR	PR les Lanots					
29/05/2019	Coarraze	curage PR	PR Montjoie					
29/05/2019	Coarraze	curage PR	PR Pont du Lagoin					
03/06/2019	Asson	curage PR	PR Marancy					
03/06/2019	Asson	curage PR	PR impasse du Bié					
03/06/2019	Bénéjacq	curage PR	PR Artigues					
04/06/2019	Bénéjacq	curage PR	PR ancienne Step					
04/06/2019	Bénéjacq	curage PR	PR Violettes					
04/06/2019	Montaut	curage PR	PR 1 - Aiguillous			2,6	Labat à Aire	2626
04/06/2019	Montaut	curage PR	PR 2 - Bétharram					
04/06/2019	Montaut	curage PR	PR 3 - Lanne de Haut					
04/06/2019	Montaut	curage PR	PR 4 - Route de Saint-Vincent					
04/06/2019	Montaut	curage PR	PR 5 - Le Mourle					
04/06/2019	Lestelle	curage PR	curage PR entrée Step					
05/06/2019	Nay	curage PR	PR Saint-Roch					
11/06/2019	Bordes	curage PR	PR Clément Ader					
11/06/2019	Baliros	curage PR	PR Poste Pression					
11/06/2019	Baliros	curage PR	PR du Stade					
11/06/2019	Bourdettes	curage PR	PR Lot. Andars					
11/06/2019	Bourdettes	curage PR	PR Village - rue du Moulin					
11/06/2019	Arros-Nay	curage PR	PR Les Vignes					
11/06/2019	Arros-Nay	curage PR	PR Le Verger					
11/06/2019	Pardies-Pietat	curage PR	PR Stade			3,64	Labat à Aire	2741
11/06/2019	Saint-Abit	curage PR	PR Village					
12/06/2019	Mirepeix	curage PR	PR Lot. Pyrène					
12/06/2019	Narcastet	curage PR	PR La Cassourade					
12/06/2019	Narcastet	curage PR	PR Gens du Voyage					
12/06/2019	Narcastet	curage PR	PR Lot. Les berges du Moulin					
24/06/2019	Lestelle	curage réseau	curage réseau rue du stade + camping	300				
25/06/2019	Lestelle	curage réseau	curage réseau quartier Gaye (vieux Logis)	500				
25/06/2019	Bordes	curage PR	PR Les Granges					
25/06/2019	Bordes	curage PR	PR Cabaliros					
25/06/2019	Bordes	curage PR	PR Lot les Prairies					
25/06/2019	Baudreix	curage PR	PR La Chataigneraie					
26/06/2019	Baudreix	curage PR	PR Okiri					
26/06/2019	Nay	curage PR	PR rue du Canal					
26/06/2019	Nay	curage PR	PR La Poste					
26/06/2019	Nay	curage PR	PR Textile					
22/07/2019	Baliros	curage PR	PR Stade					
22/07/2019	Baliros	curage PR	curage PR entrée Step					
22/07/2019	Lestelle	curage PR	PR 2 - Bambous					
22/07/2019	Lestelle	curage PR	PR 4 - Cazenave					
22/07/2019	Lestelle	curage PR	PR 6 - Mengelate					
22/07/2019	Montaut	curage PR	curage PR entrée Step					
22/07/2019	Lestelle	curage PR	PR 1 - Gave					
23/07/2019	Lestelle	curage PR	PR 1 - Gave					
23/07/2019	Mirepeix	curage réseau	Rue du centre	200				
13/08/2019	Montaut	débouchage refoulement	PR Lanne de Haut					
09/09/2019	Lestelle	step	Pompage des graisses			2	Labat à Aire	2749
09/09/2019	Bruges	3 rue Albert Saleza	Curage branchement et regard	20				
18/09/2019	Nay	25 rue Gambetta	Débouchage réseau	200				
07/10/2019	Nay	curage PR	PR Saint-Roch					
07/10/2019	Baudreix	curage PR	PR Okiri					
07/10/2019	Bordes	curage PR	PR les Granges			2,94	Labat à Aire	2648
07/10/2019	Bordes	curage PR	PR Clément Ader					
07/11/2019	Coarraze	débouchage	débouchage réseau DO Lagoin	100				
19/11/2019	Asson	curage PR	curage PR entrée step					
19/11/2019	Bruges	curage PR	curage PR amont step					
19/11/2019	Igon	curage PR	PR 1 - Hourcq					
19/11/2019	Igon	curage PR	PR 2 - Lavoir					
19/11/2019	Igon	curage PR	PR 3 - Capbat					
19/11/2019	Igon	curage PR	PR 4 - Lot Isarce					
19/11/2019	Nay	curage réseau	curage réseau place de la Mairie	120		4,98	Labat à Aire	2570
20/11/2019	Coarraze	curage PR	PR Montjoie					
20/11/2019	Bénéjacq	curage PR	PR Espace Pyrénées Super U					
20/11/2019	Bénéjacq	curage PR	PR Montplaisir					
25/11/2019	Narcastet	curage PR	PR La Cassourade					
25/11/2019	Narcastet	curage PR	PR Gens du Voyage					
25/11/2019	Narcastet	curage PR	PR Lot les berges du Moulin					
27/11/2019	Baliros	curage PR	PR Poste Pression					
27/11/2019	Baliros	curage PR	PR du Stade					
27/11/2019	Asson	curage PR	PR impasse du Bié					
27/11/2019	Nay	curage PR	PR Textile					
27/11/2019	Bénéjacq	curage PR	PR ancienne Step					
27/11/2019	Bénéjacq	curage PR	PR Violettes					
27/11/2019	Bénéjacq	curage PR	PR Artigues					
27/11/2019	Bénéjacq	curage PR	PR Les Lanots					
27/11/2019	Bénéjacq	curage PR	Moulin chemin Barcanous			6,04	Labat à Aire	2503
27/11/2019	Bénéjacq	curage PR	PR DO Henri IV					
27/11/2019	Assat	curage PR	curage PR entrée step					
28/11/2019	Lestelle	curage PR	PR 2 - Bambous					
28/11/2019	Lestelle	curage PR	PR 4 - Cazenave					
28/11/2019	Lestelle	curage PR	PR 5 - Stade					
28/11/2019	Lestelle	curage PR	PR 6 - Mengelate					
28/11/2019	Baudreix	curage PR	PR La Chataigneraie					
28/11/2019	Assat / Bordes	curage PR	PR Lot. Les Prairies					
28/11/2019	Assat / Bordes	curage PR	PR Lot. Cabaliros					
29/11/2019	Montaut	curage PR	PR 1 - Aiguillous					
29/11/2019	Montaut	curage PR	PR 2 - Bétharram					
29/11/2019	Montaut	curage PR	PR 3 - Lanne de Haut					
29/11/2019	Montaut	curage PR	PR 4 - Rte de St Vincent					
29/11/2019	Montaut	curage PR	PR 5 - Le Mourle					
29/11/2019	Bourdettes	curage PR	PR Lot, Andars					
29/11/2019	Bourdettes	curage PR	PR Village - Rue du Moulin					
29/11/2019	Arros-Nay	curage PR	PR Les Vignes					
29/11/2019	Arros-Nay	curage PR	PR Le Verger					
29/11/2019	Pardies-Pietat	curage PR	Micro STEP Sanctuaire					
29/11/2019	Pardies-Pietat	curage PR	PR Stade					
29/11/2019	Saint-Abit	curage PR	PR Village					
29/11/2019	Nay	curage PR	PR Rue du Canal					
29/11/2019	Nay	curage PR	PR La Poste					
29/11/2019	Coarraze	curage PR	PR Pont du Lagoin					
29/11/2019	Asson	curage PR	PR Marancy					
29/11/2019	Mirepeix	curage PR	PR Lot. Estibette					
29/11/2019	Mirepeix	curage PR	PR Lot. Pyrène					
TOTAL	/	/	/	2190	0	39,16	/	/

3 - Annexe 3 : Etat d'avancement de la programmation des travaux

Intitulé du projet	Communes	Etudes / Moe	Etat d'avancement
Extension STEP ASSON (2 000 EH)	ASSON	MOE	Terminé en juin 2020
Création du réseau EU	BEUSTE	Interne	En cours (fin mai 2020)
Création du réseau EU	BAUDREIX	Interne	Terminé en 2019)
Création du réseau EU	LAGOS	Interne	Programmation en 2021
Création du réseau EU	BORDERES	Interne	Programmation en 2023
Travaux divers sur le réseau EU	CCPN	Interne	Terminé en 2019
Création branchements nouveaux abonnés	SEAPaN	Interne	59 branchements

4 - Annexe 4 : Programmation des travaux sur le réseau d'assainissement

Programme de travaux du SAPAN sur la période 2012 - 2018					
Nature du projet	Objectif des travaux	Année de réalisation	Coût estimatif des travaux	Aides potentielles Conseil Général	Aides potentielles Agence de l'Eau
Création du réseau de collecte de Montaut <i>TF et TC1 (déjà financé par AEAG)</i>		2012-2013	2 767 220 €	25% soit 691 805€	606 922 €
Création de la STEP de collecte de Montaut <i>(déjà financé par AEAG)</i>		2012-2013	1 105 450 €	25% soit 276 363€	360 711 €
Dernière tranche de restructuration du réseau de Nay <i>(déjà financé par AEAG)</i>	Mise en conformité ERU	2014	1 055 000 €	25% soit 263 750€	276 320 €
Dernière tranche de création du réseau de collecte de Montaut <i>(déjà financé par AEAG)</i>		2014	1 172 940 €	25% soit 293 235€	425 910 €
	Coût réel des travaux	2012-2014	6 100 610 €	1 525 153 € soit 25 %	1 669 863 € soit 27,4 %
Réhabilitation de l'ANC du site touristique de Notre Dame à Parides Piétat (32 EH)	ANC	2014	50 000 €	15% 7 500 €	25% soit 12 500€
Abandon de la station d'épuration de ciément Ader à Assat (démelement et restructuration du réseau)	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2013	382 000 €	15% soit 54 000€	50% soit 180 000€
Réhabilitation du réseau sur Asson (tranche 1)	Mise en conformité ERU	2014	525 000 €	15% soit 75 000€	50% soit 250 000€
Extension de la station d'épuration de Bordes (+ 10 000 EH)	PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2014-2015	3 200 000 €	15% soit 525 000€	34% soit 1 088 000€
Réhabilitation du réseau sur Asson Tranche 2	Mise en conformité ERU	2016	530 000 €	15% soit 79 500€	50% soit 227 000€
Extension de la station d'épuration de Baudreix (+ 10 000 EH)	PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2016	2 800 000 €	15% soit 420 000€	33% soit 924 000€
Extensions de collecte	faire face à la forte pression foncière	2013-2016	300 000 €	15% soit 60 000€	25% soit 75 000€
	Coût estimatif des travaux	2013-2016	7 787 000 €	1 221 000 € soit 15,7 %	2 756 500 € soit 35,4 %
Extension de la station d'épuration d'Asson	Mise en conformité ERU	2017	470 000 €		50% soit 235000€
Abandon de la station d'épuration de Bénéjacq et création d'un refoulement jusqu'à la STEP de Baudreix	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2017	1 050 000 €		50% soit 525 000€
Restructuration du réseau de collecte de Baudreix.		2017	1 240 000 €		25% soit 310 000€
Restructuration réseau de Bénéjacq (réhabilitation)		2018	600 000 €		25% soit 150 000€
Refoulement des effluents de Beuste Lagos et Bordères vers le système d'assainissement de Bordes	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin + Captage Grenelle de Bordes	2018	800 000 €		40% soit 320 000€
Création du réseau de collecte de Beuste (230 raccordements)		2018	2 000 000 €		40% soit 800 000€
Création du réseau de collecte de Lagos (210 raccordements)	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin + Captage Grenelle Bordes	2019	-		-
Création du réseau de collecte de Bordères (230 raccordements)		2020	-		-
Extensions de collecte	faire face à la forte pression foncière	2016-2018	200 000 €		25% soit 50 000€
	Coût total estimatif des travaux	2016-2018	6 360 000 €		2 340 000 € soit 36,8 %
	Coût global des travaux projetés pendant le contrat	2013-2018	14 147 000 €	1 221 000 € soit 8,6%	5 096 500 € soit 36,0 %
	Coût global des travaux projetés	2012-2018	20 247 610 €	2 746 153 € soit 13,6 %	8 766 363 € soit 33,4 %

Programmation 2012 du CG 64

Période du contrat territorial CG 2013-

2018 fin X programme

* : Au-delà de 2016, absence de lisibilité concernant les aides du Conseil Général 64

5 - Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN

Nom du poste de relevage	Communes	Conso 2013 ^[1] (kWh/an)	Conso 2014 ² (kWh/an)	Conso 2015 ² (kWh/an)	Conso 2016 ² (kWh/an)	Conso 2017 ² (kWh/an)	Conso 2018 ² (kWh/an)	Conso 2019 ² (kWh/an)	
PR LES VIGNES	ARROS-NAY	196	130	113	140	140	156	243	
PR LOT. LE VERGER	ARROS-NAY	281	307	201	240	250	404	380	
PR ZONE CLÉMENT A DER	ASSAT	Pas de données	6 557	6930	7929	2982	12784	5299	
PR DE BIE	ASSON	135	155	237	1335	362	111	603	
PR DE MARANCY	ASSON	Pas de données	7 365	6009	5035	6614	6608	6616	
PR des Pyrénées	Asson	Nouveau PR							599
PR STADE (BALIROS 1)	BALIROS	117	136	104	132	115	57	82	
PR BALIROS (côté PMC)	BALIROS	1 436	1 367	673	830	713	943	692	
PR O'KIRI	BAUDREIX	Conso incluse avec STEP Baudreix						21457	35210
PR LOT. LA CHATAIGNERAIE	BAUDREIX	Pas de données – Lotissement privé						0	0
PR IMPASSE Gabizos	BAUDREIX	Nouveau PR							-5
PR rue Vert Galant	BAUDREIX	Nouveau PR							50
PR BENEJACQ PAE	BENEJACQ	4 140	3 307	2 865	3919	3436	3311	3563	
PR HENRI IV (DO)	BENEJACQ	1 751	1 781	1 056	1000	682	960	803	
PR ESPACE DES PYRENEES (SUPER U)	BENEJACQ	65 360	459	- 99 539	530	332	338	511	
PR RUE DU MOULIN	BENEJACQ	1 173	1 321	829	908	566	1604	906	
PR DES ARTIGUES	BENEJACQ	13 994	15 150	5 876	12379	10875	7804	9499	
PR VIOLETTES	BENEJACQ	602	508	452	486	365	600	714	
PR LOT. LES LANOTS	BENEJACQ	Pas de données – Lotissement privé					300	631	616
PR LES GRANGES	BORDES	14 206	26 289	14 518	16906	12814	23213	15492	
PR LOT. PIC D'ORHY	BORDES	Pas de données – Lotissement privé				-	-	0	0
PR LOT LES PRAIRIES	BORDES	Pas de données – Lotissement privé				-	209	351	340
PR LOT. ANDARS	BOURDETTES	Pas de données – Lotissement Privé				434	382	367	401
PR TEXTILE	BOURDETTES	3 159	3 677	2 741	3039	2953	4311	4998	
PR VILLAGE	BOURDETTES	8 622	7 481	6 823	6604	6887	7247	6401	
PR AMONT STEP BRUGES	BRUGES	Pas de données - gestion communale				2781	2256	4069	2952
PR PONT DU LA GOIN	COARRAZE	7 422	5 969	3 983	6034	2392	2888	-6885	
PR LA MONTJOIE	COARRAZE	1 665	1 511	1 765	456	674	1095	1571	
PR HOURCQ	IGON	2 538	3 132	3 715	3998	4134	4571	4205	
PR LAVOIR	IGON	1 774	2 356	1 966	2900	2756	3139	3547	
PR CAPBAT	IGON	623	1 110	912	1300	1105	984	918	
PR LOT. ISARCE	IGON	111	857	763	1250	892	985	934	
Poste Pression Collège	LESTELLE						-43	-22	
PR LOT. PY RENE	MIREPEIX	223	185	129	142	111	117	125	
PR LOT. ESTIBETTE	MIREPEIX	Pas de données – Lotissement privé						0	0
PR 01 LES AIGULLOUS	MONTAUT	Pas de données	-780	2 691	2542	1630	1783	1658	
PR 02 BETHARRAM	MONTAUT	Pas de données	4 137	- 2 877	1696	2181	2321	3243	
PR 03 LANNE DE HAUT	MONTAUT	Pas de données - Mise en service trop récente				138	700	936	941
PR 04 RTE DE ST VINCENT	MONTAUT	Pas de données	3 902	- 2 136	-157	813	851	-504	
PR 05 LE MOURLE	MONTAUT	Pas de données	8 553	- 8 122	435	470	510	595	
PR BRANGOT	NARCASTET						235	312	
PR Gens du Voyage	NARCASTET						-3101	525	
PR RUE DU CANAL	NAY	7 575	5 560	346	1662	1515	1527	825	
PR SAINT ROCH	NAY	3 503	7 572	7 097	6272	5912	7966	11377	
PR de la Poste	NAY	Nouveau PR							1
PR PARDIES PIETAT	PARDIES PIETAT	3 307	3 927	1 712	2365	1343	2697	1891	
MICRO STEP SANCTUAIR	PARDIES PIETAT	-	-	-	-	1909	642	-571	
PR SAINT ABIT	SAINT ABIT	1 064	1 695	1186	1224	434	689	805	
TOTAL	41	148 102	125 676	78 117	96 884	82 205	128 372	122 456	

6 - Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques

Enseigne	Adresse	Code N	Commune	Code NAF	Activité Réelle exercée	Prétraitement existant	Si non, équipement	Remarques	Réseau ?	Document
LA ROSE GOURMANDE	PLACE DU PIC DU MIDI D'OSSAU	64800	ARROS DE NAY	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE ARTISANALE, FABRICATION ET VENTE.	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SERVICES MOTO ET COMPETITION	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	ASSAT	3312Z	ENTRETIEN ET REPARATION DE TOUS VEHICULES MOTORISES	/	OUI	CUVE RETENTION PEHD	OUI	AUTORISATION
SARL TRANSPORTS ESTRADÉ ET FILS	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	ASSAT	4942Z	TRANSPORTS ROUTIERS.	/	OUI	/	OUI	AUTORISATION
LA CABANE A PIZZA	6 CHEMIN DE LITOR	64800	ASSON	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS ET BOISSONS.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ NATI	3 ROUTE DE LOURDES	64800	ASSON	4711B	RESTAURANT, SALON DE THÉ, PLATS À EMPORTER.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
STATION TOTAL - BAR TABAC	65 ROUTE DE L'AUBISQUE	64800	ASSON	5630Z	BAR, TABAC, SQUASH, STATION-SERVICE.	NON	OUI	Bar/tabac/station essence	OUI	AUTORISATION
O PALAIS GOURMAND	3 RUE DU GABIZOS	64800	ASSON	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
O' KIRI	AVENUE DU LAC	64800	BAUDREIX	5530Z	CAMPING, CARAVANING, GITES, BAR ET RESTAURANT.	OUI (bac à graisses)	NON	/	OUI	AUTORISATION
LHOMY BOUCHERIE CHARCUTERIE	30 RUE DU TOURMALET	64800	BENEJACQ	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRAITEUR.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LE TIRANT D'EAU	16 PLACE DE LA FONTAINE	64800	BENEJACQ	5610A	DÉBIT DE BOISSONS, BAR, CAFÉ, RESTAURANT	NON	OUI	Huiles usagées et épluchures	OUI	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE CAMGUILHEM	16 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	4724Z	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
SARL AUBIES TROUILH	47 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013B	SALAISSONNIER, CHARCUTIER, ABATTEUR, BOUCHERIE, VOLAILLER, CONSERVES.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MAISON BORDENAVE	50 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTIER, TRAITEUR.	OUI (2 bacs dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHARCUTERIE MILLET	2 IMPASSE DES BRUYERES	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTERIE, TRAITEUR, PLATS A EMPORTER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHARCUTERIE ABADIE	1 RUE VICTOR HUGO	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTERIE, TRAITEUR.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
S.A.S LAGUILHON	177 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013A	FABRICATION ET VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL DE CONFITS DE VOLAILLES GRASSES ET DE LEURS ABATS. FABRICATION DE CONSERVES	A faire	OUI	/	OUI	AUTORISATION + CONVENTION
SARL PYRETRANS	9 IMPASSE DU PRE DU ROY	64800	BENEJACQ	4941A	TRANSPORT TERRESTRE DE MARCHANDISES ET DE MATIERES DANGEREUSES	/	OUI	/	OUI	AUTORISATION
BOUCHERIE CHARCUTERIE LACOSTE	13 RUE PASTEUR	64800	BENEJACQ	1013B	BOUCHER, CHARCUTIER, VENTE DE PLATS PRÉPARÉS, TRAITEUR.	OUI	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MCDONALD'S	132 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	5610C	RESTAURATION A SERVICE RAPIDE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	AUTORISATION
SUPER U	132 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	4711D	EXPLOITATION D'UN SUPERMARCHÉ, STATION-SERVICE.	OUI	NON	/	OUI	AUTORISATION
SALAISSONS DU BEARN	14 RUE HENRI IV	64510	BOEIL BEZING	1013A	CONSERVEUR, SALAISSONNIER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE DU CENTRE	2 RUE DES PYRENEES	64510	BOEIL BEZING	5630Z	CAFÉ, DÉBIT DE TABAC	NON	NON	Bar et dépôt de pain pas de	OUI	SANS OBJET
AU BON ACCUEIL	8 RUE HENRI IV	64510	BOEIL BEZING	5510Z	HÔTEL, RESTAURANT	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE MENDES AUTO PRIMO	1 RUE DU PIC DU MIDI	64510	BOEIL BEZING	4520A	MÉCANIQUE AUTOMOBILE, CARROSSERIE, PEINTURE.	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ FRANCOISE ET PIERRE	47 RUE DU BOIS	64510	BORDES	5610A	RESTAURANT.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
PIZZA ENO	37 PARC D'ACTIVITÉS CLEMENT ADER	64510	BORDES	5610C	FABRICATION DE PIZZAS, RESTAURATION RAPIDE À EMPORTER	NON	NON	PC en cours	EN COURS	PRESCRIPTIONS
SPID LAVAGE	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	BORDES	4520A	STATION DE LAVAGE DE VÉHICULES	OUI (SPH)	A réhabiliter	PC en cours	EN COURS	AUTORISATION
GARAGE FOURAA	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	BORDES	4511Z	GARAGE AUTOMOBILE, RÉPARATION ET VENTE DE VOITURES NEUVES ET D'OCCASION	NON	NON	Point de vente automobile	OUI	AUTORISATION
BISTROT SAINT GEORGES	ZONE ARTISANALE CLEMENT ADER	64510	BORDES	5610A	BRASSERIE, RESTAURANT	NON	OUI (bac dégraisseur)	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL MARRACQ	25 AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES	1013B	CHARCUTERIE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
AU DELICE DU BEARN	30 AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, FABRICATION DE PLATS CUISINES A EMPORTER,	NON	OUI	ACTIVITE RECENTE	OUI	PRESCRIPTIONS
LE FOURNIL	21 ROUTE DE LOURDES	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
LES DELICES DE BORDES	2 IMPASSE BELLEVUE	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
AU FOUR ET AU MOULIN	9 RUE DE LOURDES	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LOC' VAISSELLE 64	ZONE ARTISANALE DE SAMADET	64800	BOURDETTES	7729Z	LOCATION ET VENTE DE VAISSELLE	/	/	/		PRESCRIPTIONS
PIZZA MONA	RUE DES EBENISTES	64800	COARRAZE	5610C	PRÉPARATION DE PLATS CUISINÉS À EMPORTER, RESTAURATION SUR PLACE.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CALAGE ET ENTRETIEN DE MOBILHOME GA	9 RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4520B	ENTRETIEN DE MOBILHOME, CARROSSERIE, TOLERIE, RÉPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES	/	/	/	OUI	AUTORISATION
AU PAIN D'ANTAN	54 RUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MAXI-DELICES	GALERIE MARCHANDE	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL PYRENEES GOURMANDES	PARC D'ACTIVITES MONPLAISIR	64800	COARRAZE	4729Z	CHARCUTERIE.	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
	2 RUE DES PYRENEES	64800	COARRAZE	4781Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ MONIQUE	49 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	5630Z	CAFÉ RESTAURANT	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
LE BIENVENU	AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	5610A	BAR, PIZZERIA, RESTAURANT, SALON DE THE, VENTE DE PLATS À EMPORTER.	NON	OUI (bac dégraisseur)	/	OUI	AUTORISATION
	3 RUE MADAME DE MIOSENS	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, VIENNOISERIE.	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
CHARCUTERIE JUNQUA	6 RUE DE MIOSENS	64800	COARRAZE	1013B	FABRICATION ET VENTE DE CHARCUTERIE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL AD SERVICES AUTO	RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4511Z	VENTE DE VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASIONS, RÉPARATION	OUI (cuve stockage)	SPH à équiper	/	OUI	AUTORISATION
SALAISSONS ARTISANALES THIERRY PARDON	43 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	1013A	ACTIVITE ARTISANALE DE SALAISSON DE JAMBONS, FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE CITROËN	17 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4511Z	VENTE, LOCATION, ENTRETIEN, RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES.	OUI (cuve stockage)	NON	/	OUI	AUTORISATION
PEUGEOT TALBOT	23 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4511Z	GARAGE, RÉPARATION ET VENTE D'AUTOS, MOTOS, CYCLES	OUI	NON	/	OUI	AUTORISATION
LOCABLANC	CHEMIN MONPLAISIR	64800	COARRAZE	9601B	BLANCHISSERIE POUR PROFESSIONNELS.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE ALBUQUERQUE	2 RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4520A	ENTRETIEN ET RÉPARATION DE TOUS VÉHICULES MOTORISÉS	NON	NON	Cessation activité en 2014	OUI	SANS OBJET
LIDL		64800	MIREPEIX	4711D	EXPLOITATION D'UN SUPERMARCHÉ ALIMENTAIRE, STATION-SERVICE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
DUPOUX SALAISSONS	ZONE ARTISANALE DU POUS	64800	COARRAZE	1013A	FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES DE VIANDE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
INTERMARCHÉ	AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4711D	SUPERMARCHÉ, STATION-SERVICE	OUI	A REMETTRE AUX NORMES	Station-service + station de lavage	OUI	AUTORISATION
SARL SEPE	51 AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	4520A	RÉPARATION, TOLERIE, PEINTURE AUTOMOBILE, ACHAT ET VENTE DE VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION, LOCATION, MÉCANIQUE, DÉBRANAGE ÉLECTRIQUE, VITRAGE, QUINCAILLERIE	BAC DE RETENTION POUR PEINTURE A L'EAU	NON	/	OUI	AUTORISATION
CHARCUTERIE HOURCQ	2 AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	1013B	CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE BONNASSE-GAHOT	ROUTE DE NAY	64800	MIREPEIX	4520A	MÉCANIQUE AGRICOLE ET AUTOMOBILE, VENTE DE VOITURES D'OCCASION ET DE VOITURES NEUVES, TOLERIE, PEINTURE, MÉCANIQUE BOIS, LAQUES, VENTE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'OCCASION	OUI (cuve stockage)	OUI	/	OUI	AUTORISATION
AUTO CLEAN	CHEMIN DE LA MONTJOIE	64800	NAY	4520A	SIÈGE DE DIRECTION UNIQUEMENT, SANS ACTIVITÉ COMMERCIALE.	OUI	OUI	Siège social	OUI	SANS OBJET
	14 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610C	RESTAURATION RAPIDE	NON	NON	Activités peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
LA PIZZA	27 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE RESTAURANT DU MIDI	23 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610A	RESTAURATION TRADITIONNELLE	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
	9 RUE SAINT VINCENT	64800	NAY	1013B	FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES	NON	OUI à équiper	/	OUI	PRESCRIPTIONS
BOUCHERIE CHARCUTERIE LATAPIE-BURON	12 RUE GAMBETTA	64800	NAY	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE.	OUI (bac à graisses)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL LE FROMENTIER	9 PLACE DE VERDUN	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE,	OUI	OUI (rejet direct canal)	/	NON POUR L'INSTANT	PRESCRIPTIONS

BOULANGERIE	2 RUE ANDRE LAFOURCADE	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
LE CHANZY	5 ALLEE CHANZY	64800	NAY	5610A	CAFE, BAR, BRASSERIE, SNACK PLATS ET BOISSONS A EMPORTER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	AUTORISATION
	1 RUE DU MARECHAL JOFFRE	64800	NAY	5630Z	CAFÉ	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL POUTS	HALLES DE NAY	64800	NAY	1013B	PRÉPARATION DE PLATS À EMPORTER EN CHARCUTERIE CONSERVEUR.	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
LE PIZAIOL	13 RUE CLEMENCEAU	64800	NAY	1089Z	CAFE, RESTAURANT, FABRICATION DE PLATS CUISINES A EMPORTER.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
LE SAINT GEORGES	4 PLACE DE LA FONTAINE MARECHAL	64800	NAY	5610A	RESTAURANT, VENTE SUR PLACE ET A EMPORTER.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
NAY AUTO SPORT	7 AVENUE JEAN SEIGNERES	64800	NAY	4511Z	COMMERCE DE VOITURES ET DE VÉHICULES AUTOMOBILES LÉGERS	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
GARAGE PASCAL AUTO	8 TER CHEMIN DE LA MONTJOIE	64800	NAY	4520A	ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES LÉGERS.	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
LA MIE DE PAIN	2 RUE DE LA POSTE	64800	NAY	5610A	RESTAURATION ET VENTE DE PAINS	OUI (BAG)	A raccorder	Non raccordé au réseau EU (pas de raccordement)	NON POUR L'INSTANT (pas de raccordement)	PRESCRIPTIONS
CAFE MODERNE	9 ALLEES CHANZY	64800	NAY	5630Z	CAFÉ, RESTAURANT.	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
BOUCHERIE CHARCUTERIE	10 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRAITEUR..	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE DES HALLES	7 RUE DU MARECHAL JOFFRE	64800	NAY	5610C	CAFE, BAR, BRASSERIE	NON	NON	Activité très faible	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ LUDO	2 RUE NOTRE DAME	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS SUR PLACE ET A EMPORTER	NON	NON	Activité peu importante, impact faible	OUI	PRESCRIPTIONS
FOYER RESTAURANT MUNICIPAL	6 RUE DES PYRENEES	64800	NAY		RESTAURANT MUNICIPAL	OUI (BAG)	NON	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ BERNATOU	34 BIS RUE DES PYRENEES	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
DISTRIZ PIZZA BIO	RUE MARECHAL FOCH	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZA A EMPORTER ET A CONSOMMER SUR PLACE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
LES DEUX PALMIERS	20 PLACE MARCADIEU	64800	NAY	5610A	ORGANISATION DE RÉCEPTION, MARIAGES, SÉMINAIRES, BUFFETS ET COCKTAILS. RESTAURANT, BOUCHERIE, PÂTISSERIE, BOULANGERIE	NON	OUI	HUILE STOCKÉE EN BIDON DANS UN COFFRE	OUI	PRESCRIPTIONS
AUX DELICES NAYAIS	3 PLACE DE LA REPUBLIQUE	64800	NAY	1071C	PÂTISSERIE, BOULANGERIE, TRAITEUR	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE BELLOCQ	14 B RUE CAPDEBAT	64800	PARDIES PIETAT	4520A	ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES LÉGERS	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ ABEL	10 RUE CAPDEBAT	64800	PARDIES PIETAT	5510Z	RESTAURANT, HÔTEL, TRAITEUR, ORGANISATION DE REPAS ET COCKTAILS.	NON	OUI à équiper	/	OUI	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE LASTAPIS	5, rue Mal Joffre	64800	NAY		BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
MAISONGROSSE Fabien	17 RUE DES PYRENEES	64800	ASSON	1071C	BOUCHERIE-CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LES COLCHIQUES	RUE DE L'EGALITE	64510	BORDES	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
EHPAD ST JOSEPH DE NAY	PLACE MARCADIEU	64800	NAY	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
EHPAD JEANNE ELISABETH ST ANDRE	49 bis AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	OUI (Bac dégraisseur)	NON	uniquement de la plonge (pas de fabrication de repas)	OUI	PRESCRIPTIONS
LE CLOS MONTREUIL	Chemin de Montreuil	64800	NAY	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	NON	Pas de fabrication de repas (pas de cuisine)	OUI	PRESCRIPTIONS
SODEXO	chemin Vignau	64510	BORDES		RESTAURANT D'ENTREPRISES	A faire	?	/	OUI	AUTORISATION + CONVENTION
TURBOMECA	AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES		INDUSTRIE AERONAUTIQUE	prétraitements spécifiques	NON	convention en cours	OUI	AUTORISATION + CONVENTION

7 - Annexe 7 : Synthèse des données d'exploitation des STEP

STEP BAUDREIX 2019																																							
ENTREE STEP															SORTIE STEP																								
DATE	Pluvio (mm)	VOLUME NAY + BOURDETTES + BAUDREIX	mg/L					Kg/j					RAPPORT		EH			VOLUME SORTIE (m3/j)	mg/L					Kg/j					RENDEMENT EPURATOIRE										
			DCO	DBO5	MES	AZOTE K	AMMONIUM	PHOSPHORE	DCO	DBO5	MES	AZOTE K	AMMONIUM	PHOSPHORE	DCO/DBO5	DCO	DBO5		MES	DCO	DBO5	MES	AZOTE K	AMMONIUM	PHOSPHORE	DCO	DBO5	MES	AZOTE K	AMMONIUM	PHOSPHORE	DCO	DBO5	MES	PHOSPORE	AZOTE K	AMMONIU		
09/01/2019	1	1336	819	383	103		10,6	1094,18		511,69	137,61		14,1616				9118		5685																				
24/01/2019	7	3518	390	150	206	34,1	19,55	4,56	1372,02	527,7	724,71	119,96	68,7769	16,04208	BON	2,6	11434	8795	8052																				
07/02/2019	1	2331	439	167	45,5		4,99	1023,31		389,28	106,06		11,63169				8528		4325																				
27/02/2019	0	1376	572	290	221	69,8	51,9	7,58	787,07	399,04	304,10	96,04	71,4144	10,43008	BON	1,97241	6559	6651	3379																				
06/03/2019	0	1348	921	366	89,7		10	1241,51		493,37	120,92		13,48				10346		5482																				
28/03/2019	0	1362	773	430	346	85,8	69,71	10,1	1052,83	585,66	471,25	116,86	94,94502	13,7562	BON	1,80	8774	9761	5236																				
04/04/2019	12	2547	572	289	64,7		7,53	1456,88		736,08	164,79		19,17891				12141		8179																				
24/04/2019	15	2343,2	210	80	129	32,5	24,38	2,78	492,07	187,456	302,27	76,15	57,127216	6,514096	BON	2,63	4101	3124	3359																				
16/05/2019	0	1404	732	319	90,4		10,4	1027,73		447,88	126,92		14,6016				8564		4976																				
29/05/2019	1	1975	666	330	332	74,1	57,5	5,23	1315,35	651,75	655,7	146,35	113,5625	10,32925	BON	2,02	10961	10863	7286																				
05/06/2019	6	1877	880	405	94		10,8	1651,76		760,19	176,44		20,2716				13765		8447																				
03/07/2019	0	1349,00	813	384	90,8		10,8	1096,737		518,016	122,49		14,5692				9139		5756																				
23/07/2019	0	1384	772	310	361	86,8	61,9	10	1068,45	429,04	499,62	120,13	85,6696	13,84	BON	2,49	8904	7151	5551																				
07/08/2019	0	1426,00	655	343	77,8		8,84	934,03		489,118	110,94		12,60584				7784		5435																				
29/08/2019	0	1441,00	849	310	347	87,5	66,9	9,84	1223,409	446,71	500,027	126,09	96,4029	14,17944	BON	2,74	10195	7445	5556																				
05/09/2019	7	1748,00	784	306	95,8		11,3	1370,432		534,888	167,46		19,7524				11420		5943																				
25/09/2019	0	1438	662	250	271	85,4	64,2	9,23	951,96	359,5	389,70	122,81	92,3196	13,27274	BON	2,65	7933	5992	4330																				
23/10/2019	41	7430,00	581	442	52,7		6,38	4316,83		3284,06	391,561		47,4034				35973,58		36489,556																				
07/11/2019	16	5380	164	103	25,6		2,95	882,32		554,14	137,73		15,871				7353		6157																				
20/11/2019	0	2180,00	476	230	223	58,3	40,9	6,36	1037,68	501,4	486,14	127,094	89,162	13,8648	BON	2,07	8647,333	8357	5401,5556																				
27/11/2019	1	2142	443	200	247	54,3	35	5,73	948,91	428,4	529,07	116,31		12,27366			7908		5879																				
04/12/2019	0	2550,00	365	145	47,9		5,18	930,75		369,75	122,145		13,209				7756,25		4108,3333																				
18/12/2019	0	1852	371	200	158	69,6	39,2	4,99	687,09	370,4	292,62	128,90	72,5984	9,24148	BON	1,86	5726	6173	3251																				
		2249,44	604,74	252,73	282,30	70,27	48,29	7,66	1215,80	444,28	619,29	138,34	70,16	15,24	#DIV/0!	#DIV/0!	10131,63	7431,09	6880,99																				
		1336							492,07	187,46	292,62	76,15		6,51																									
		7430,00							4316,83	651,75	3284,06	391,56		47,40																									

STEP ASSAT 2019

STEP ASSAT 2019																																							
ENTREE STEP															SORTIE STEP																								
DATE	Pluvio (mm)	VOLUME ENTREE m3/j	mg/L					Kg/j					RAPPORT		EH			VOLUME SORTIE m3/j	mg/L					Kg/j					RENDEMENT EPURATOIRE					EH NOMINAL STEP	VOLUME NOMINAL ENTREE STEP (m3/j)				
			DCO	DBO5	MES	P	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	P	NK	NH4	DCO/DBO5	DCO	DBO5		MES	DCO	DBO5	MES	P	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	P	NK	NH4	DCO	DBO5			MES	P	NK	NH4
09/01/2019	1	575	949		395	11,60	106,00		545,68		227,13	6,67	60,95				4547		2524																				
24/01/2019	6	798	860	350	375	8,95	86,90	57,16	686,28	279,30	299,25	7,14	69,35	45,61	BON	2,457	5719	4655	3325																				
07/02/2019	2	988	621		244	7,48	70,40		613,55		241,07	7,39	69,56				5113		2679																				
27/02/2019	0	562	919	400,00	384,00	12,30	111,00	78,20	516,48	224,80	215,81	6,91	62,38	43,95	BON	2,298	4304	3747	2398																				
06/03/2019	0	551	1140		469,00	11,80	101,00		628,14		258,42	6,50	55,65				5235		2871																				
28/03/2019	0	574	1030	450,00	375,00	12,50	125,00	90,69	591,22	258,30	215,25	7,18	71,75	52,06	BON	2,289	4927	4305	2392																				
04/04/2019	14	716	819		381,00	10,10	89,20		586,40		272,80	7,23	63,87				4887		3031																				
24/04/2019	10	666	819	300,00	591,00	9,65	102,00	74,23	545,45	199,80	393,61	6,43	67,93	49,44	BON	2,730	4545	3330	4373																				
16/05/2019	0	545	618		142,00	10,50	100,00		336,81		77,39	5,72	54,50				2807		860																				
29/05/2019	4	621	1010	41,00	584,00	7,17	102,00	73,20	627,21	25,46	362,66	4,45	63,34	45,46	Attention	24,634	5227	424	4030																				
05/06/2019	6	623	873		372,00	11,80	114,00		543,88		231,76	7,35	71,02				4532																						

STEP DE MONTAUT 2019

DATE	Pluvio (mm)	VOLUME ENTREE m ³ /j	ENTREE STEP															VOLUME SORTIE m ³ /j	SORTIE STEP															EH NOMINAL STEP	VOLUME NOMINAL ENTREE STEP (m ³ /j)					
			mg/l						Kg/J						RAPPORT		EH			mg/l						Kg/J						RENDEMENT EPURATOIRE								
			DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4	DCO/DBO5	DCO	DBO5		MES	DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4	DCO	DBO5			MES	p	NK	NH4	
09/01/2019	2	77	1170	440,00	460,00				90,09	33,88	35,42				BON	2,659	751	565	394	87	34	1,9	3,9				2,96	0,17	0,34				97%	100%	99%				2000	300
07/02/2019	1	102	1090	390,00	418,00				111,18	39,78	42,64				BON	2,795	927	663	474	97	25	2,4	2				2,43	0,23	0,19				98%	99%	100%				2000	300
06/03/2019	0	85	1120	440,00	522,00				95,20	37,40	44,37				BON	2,545	793	623	493	96	36	3,2	4,7				3,46	0,31	0,45				97%	99%	99%				2000	300
04/04/2019	8	93	1170	470,00	492,00				108,81	43,71	45,76				BON	2,489	907	729	508	88	23	3,1	2				2,02	0,27	0,18				98%	99%	100%				2000	300
05/06/2019	6	77	1370	490,00	530,00				105,49	37,73	40,81				BON	2,796	879	629	453	87	29	1,4	2,7				2,52	0,12	0,23				98%	100%	99%				2000	300
03/07/2019	0	90	1230	420,00	545,00				110,70	37,80	49,05				BON	2,929	923	630	545	33	31	3,1	2				1,02	0,10	0,07				97%	99%	100%				2000	300
23/07/2019	0	93	952	320,00	461,00	12,80	110,00	38,70	88,54	29,76	42,87	1,19	10,23	3,60	BON	2,975	738	496	476	87	31	3,3	2	8,84	2,3	1	2,70	0,29	0,17	0,77	0,20	0,09	97%	99%	100%	31%	98%	97%	2000	300
07/08/2019	0	84	963	430,00	368,00	11,40	105,00	74,50	80,89	36,12	30,91	0,96	8,82	6,26	BON	2,240	674	602	343	98	36	5	3,6	10,9	7,18	5,64	3,53	0,49	0,35	1,07	0,70	0,55	96%	99%	99%	4%	93%	92%	2000	300
05/09/2019	5	78	1000	370,00	393,00	13,50	106,00	73,50	78,00	28,86	30,65	1,05	8,27	5,73	BON	2,703	650	481	341	92	23	2,4	60	9,75	2,02	1	2,12	0,22	5,52	0,90	0,19	0,09	98%	99%	85%	28%	98%	99%	2000	300
25/09/2019	0	76	1060	420,00	436,00	12,90	115,00	83,60	80,56	31,92	33,14	0,98	8,74	6,35	BON	2,524	671	532	368	74	27	2,5	6,1	11,5	1,62	1	2,00	0,19	0,45	0,85	0,12	0,07	97%	99%	99%	11%	99%	99%	2000	300
23/10/2019	40	155	907	440,00	428,00	12,10	102,00	77,43	140,59	68,20	66,34	1,88	15,81	12,00	BON	2,061	1172	1137	737	172	24	0,9	2	3,62	1,73	1	4,13	0,15	0,34	0,62	0,30	0,17	97%	100%	100%	70%	98%	99%	2000	300
06/11/2019	10	111	547	290,00	264,00				60,72	32,19	29,30				BON	1,886	506	537	326	123	24	1,7	2				2,95	0,21	0,25				96%	99%	99%				2000	300
03/12/2019	0	78	1030	430,00	536,00	12,60	58,70	42,80	80,34	33,54	41,81	0,98	4,58	3,34	BON	2,395	670	559	465	91	24	2,1	2	4,69	2,22	1	2,18	0,19	0,18	0,43	0,20	0,09	98%	100%	100%	63%	96%	98%	2000	300
Moy annuelle	5,5	92,2	1046,8	411,5	450,2	12,9	115,0	83,6	94,7	37,8	41,0	1,0	6,7	4,8		2,6	802,0	613,5	430,9	94,2	28,2	2,5	7,3	8,2	2,8	1,8	2,6	0,2	0,7	0,9	0,1	0,1	97,2%	99,4%	98,2%	36,8%	97,4%	98,2%		

8 - Annexe 8 : Indicateurs de performance

➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale :

DESCRIPTION		NOTATION	VALEUR 2017
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX		15 pts	15 pts
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) et les points d'auto-surveillance du réseau.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.	Oui → 5 pts Non → 0 pt	5 pts
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX		30 pts	30 pts
(calculée seulement si 15 points sont obtenus à la partie A)			
VP.252[1]	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.253 ²	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	0 à 5 pts	90% → 4 pts
VP.254 ²	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique).	Oui / Non	Oui
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. Les points du paramètre VP.255 sont acquis si le paramètre VP.252 est validé (→ Oui).	0 à 15 pts	90% → 14 pts
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX		75 pts	70 pts
(calculée seulement si 40 points sont obtenus aux parties A+B)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie.	0 à 15 pts	80% → 13 pts
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	0 pt
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) pour chaque tronçon du réseau.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
TOTAL		120 pts	115/120

Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.253 : 50%≥VP.253 → 0 pt ; 60%≤VP.253<70% → 1 pt ; 70%≤VP.253<80% → 2 pts ; 80%≤VP.253<90% → 3 pts ; 90%≤VP.253<95% → 4 pts ; 95%≤VP.253 → 5 pts. Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.255 (les mêmes modalités sont appliquées pour le paramètre VP.256) : 50%>VP.255 → 0 pt ; 50%≤VP.255<60% → 10 pt ; 60%≤VP.255<70% → 11 pt ; 70%≤VP.255<80% → 12 pts ; 80%≤VP.255<90% → 13 pts ; 90%≤VP.255<95% → 14 pts ; 95%≤VP.255 → 15 pts²

² [1] Les 10 points du paramètre VP.252 sont acquis si les conditions suivantes sont remplies :

- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP. 253)
- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP. 254)

Indice de connaissance de rejet au milieu naturel :

DESCRIPTION	NOTATION	VALEUR 2017
PARTIE A : ELEMENTS COMMUNS A TOUS LES TYPES DE RESEAUX	100 pts	90 pts
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	Oui → 20 pts	15 pts
	Non → 0 pt	
Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	Oui → 10 pts	10 pts
	Non → 0 pt	
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	Oui → 20 pts	15 pts
	Non → 0 pt	
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	Oui → 30 pts	30 pts
	Non → 0 pt	
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	Oui → 10 pts	10 pts
	Non → 0 pt	
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	Oui → 10 pts	10 pts
	Non → 0 pt	
LES PARTIES B ET C SONT COMPTABILISEES SEULEMENT SI, AU MOINS, 80 POINTS SONT OBTENUS POUR LA PARTIE A		
PARTIE B : POUR LES SECTEURS EQUIPES EN RESEAUX SEPARATIFS OU PARTIELLEMENT SEPARATIFS	10 pts	0 pt
Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	Oui → 10 pts	0 pt
	Non → 0 pt	
PARTIE C : POUR LES SECTEURS EQUIPES EN RESEAUX UNITAIRES OU MIXTES	10 pts	5 pts
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	Oui → 10 pts	5 pts
	Non → 0 pt	
TOTAL	120 pts	95/120

9 - Annexe 9 : Lettre d'information aux abonnés

2019 – Etudes pour une nouvelle décennie de projets.

Pour assurer un service d'eau et d'assainissement performant et préserver un environnement de qualité en se conformant aux dernières réglementations, des investissements constants doivent être réalisés sans pour autant impacter le prix de l'eau auprès des usagers du service.

La Communauté de communes et son partenaire l'Agence de l'Eau Adour Garonne avaient signé un contrat pluriannuel d'investissement sur 5 ans pour l'assainissement collectif, dans le cadre de son 10^{ème} programme. La CCPN termine cette année les opérations de déploiement de l'assainissement collectif sur les communes de Baudreix et Beuste dans le cadre de ce contrat.

Ce contrat se terminera avec ces deux opérations, parachevant la programmation des derniers Schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable lancés en 2009 et validés en 2011.

A compter de 2021, le réseau de collecte sera également déployé sur Lagos et Bordères puis Assat. L'urbanisme va évoluer avec l'application en 2019 du Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Avec les baisses de subventions, l'impact financier impliquera un étalement de la dépense. D'autres enjeux réglementaires sur l'eau et l'assainissement sont déjà envisagés à moyen terme (qualité de l'eau distribuée, gestion des boues d'épuration, continuité du renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement, ...).

Pour entrer dans ce nouveau cycle d'investissement et de programmation des actions à mener par le service des eaux, conditionné par de nouvelles règles d'aide au financement, deux nouveaux Schémas Directeurs sont lancés dès 2019 et s'achèveront fin 2020.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Christian PETCHOT-BACQUE
Président
de la Communauté de communes
du Pays de Nay

Alain CAPERET
Vice-président
Eau / Assainissement

RAPPEL : Simplifiez-vous la vie !

Optez pour la mensualisation de vos factures d'eau.

Depuis le 1er janvier 2016, la facturation est établie par la collectivité en charge de l'eau et de l'assainissement. Les moyens de paiement par prélèvement à échéance ou mensualisation simplifient le suivi de votre budget. Les usagers souhaitant mettre en place cette facilité de paiement peuvent retourner un mandat de prélèvement à télécharger sur www.seapan.fr ou à retirer au service des eaux à Bénéjacq.

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Ou par courriel à : accueil.seapan@paysdenav.fr

Ou au 05 59 61 11 82 (tapez 2 pour accéder au service de l'eau et de l'assainissement de la CCPN)

Eau : Des vols d'eau potable en baisse mais encore constatés.



Le service des eaux enregistre une nette baisse du vol d'eau au niveau des particuliers usagers du service. Mais il constate, en période de relèvement et lors de la surveillance et de contrôles inopinés, des vols d'eau (compteurs tournés ou by-pass). Les agents du service public continuent de déployer la mise à jour des points de distribution et les sécurisent en mettant en place des robinets avant-compteur inviolables et des bagues anti-fraude.

Déploiement systématique de robinets inviolables et actionnables par une clef uniquement détenue par le service des eaux.

Remplir sa piscine sans payer plus, en détournant l'eau du réseau public. Certaines personnes sont tentées de faire du détournement d'énergie pour alléger leurs factures. C'est un délit puni par la loi et sanctionné par des peines de prison et de lourdes amendes.



2019 : Pose des réseaux d'eau, d'assainissement et de fibre sur la D212 à Beuste.

Lettre d'information aux usagers du service eau & assainissement.

2019

Eau potable

Des vols d'eau potable en baisse mais encore constatés :

Une veille régulière du service des eaux et des actions.

Mise en conformité du captage d'eau de Lestelle-Bétharram :

Sécurisation et modernisation du forage et du traitement d'eau.

Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) :

La CCPN bien classée aux niveaux départemental et régional.

Assainissement

Assainissement collectif de Baudreix et Beuste :

Une mise en service pour le 1^{er} janvier 2020

Les WC ne sont pas des poubelles :

Des tonnes de déchets hygiéniques dans les réseaux

Votre service des eaux

Mensualisation de votre facture d'eau et d'assainissement.

Eau : Mise en conformité du captage d'eau de Lestelle-Bétharram.

La production (pompage et traitement) et la distribution de l'eau potable au centre-bourg de Lestelle-Bétharram sont assurées, en régie publique par le service des eaux de la CCPN depuis le 1^{er} janvier 2018.

Dès l'intégration des ouvrages sous la gestion du service des eaux intercommunal, la station de pompage, située au parc des sports, alimentée par la nappe phréatique du Gave de Pau, a été entièrement remise à jour et sécurisée. Elle dispose maintenant d'un nouveau système de pompage télégéré. L'enceinte abritant le forage a entièrement été remis à neuf et son périmètre de protection rapproché sécurisé.

Nombre de branchements au centre-bourg : 300
Volume produit et distribué : 850 m3/j.



Forage de Lestelle-B

La capacité de production d'eau permet d'alimenter au-delà du centre-bourg les communes d'Igon, Nay et Coarraze.

Ceci permet l'équilibre et la meilleure sécurisation de l'approvisionnement en eau potable du Pays de Nay

Eau : Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

Pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau potable, toutes les étapes de sa production doivent être vérifiées depuis la ressource en eau, le captage, le traitement et la distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) proposé par l'OMS répond à cet enjeu en appliquant une stratégie globale d'évaluation et de gestion des risques. La CCPN est la 1^{ère} collectivité du département (et la 5^{ème} au niveau régional) à avoir intégré ce PGSSE dans son Schéma Directeur Eau potable. En collaboration avec l'Office International de l'Eau (OIEau) et sous pilotage de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le service des eaux de la CCPN va définir une méthodologie pour sa mise en œuvre au cours des 5 prochaines années.

Assainissement à Baudreix et Beuste : Entièrement desservies par l'assainissement

La création du réseau d'assainissement collectif des eaux usées et le renouvellement des conduites d'eau potable se poursuivent depuis juin 2018 jusqu'à la fin de l'année 2019, pour une livraison aux administrés concernés au 1^{er} janvier 2020.

Les nouveaux usagers du service d'assainissement collectif auront deux ans pour se raccorder sur le tabouret mis à disposition et faire contrôler leur habitation.

Deux années supplémentaires seront accordées aux cas les plus complexes ou les plus onéreux mais la redevance (part fixe (abonnement) et la part variable (au m3 d'eau consommés) du service d'assainissement seront perceptibles dès le 1^{er} janvier 2020.

La Participation Financière à l'Assainissement collectif (PFAC, ancienne PRE) est perceptible dès que le raccordement en partie privée est effectif et contrôlé par le service des eaux.



Mise en place de l'assainissement collectif au niveau des branchements avec des terrassements sécurisés par 2 aspiratrices-excavatrices (pour ne pas endommager les réseaux et travailler en sécurité).



Panier de dégrillage de la station d'épuration d'Assat-Bordes

Assainissement : Les WC ne sont pas des poubelles.

Des lingettes non dégradables, des serviettes et des tampons hygiéniques, des cotons tiges en plastique, sont retrouvés régulièrement dans les réseaux d'assainissement et les obstruent ou altèrent le fonctionnement des pompes de relevage des eaux usées.

Il est formellement interdit de jeter des déchets solides dans le réseau d'eaux usées.

Autrefois dénommé à tort, « tout-à-l'égout », ce réseau ne doit collecter que les eaux domestiques et non des déchets divers qui doivent être jetés à la poubelle et collectés avec les ordures ménagères.

Malgré les nombreux rappels, les lettres d'information et les amendes en cas d'obstruction des branchements sous la voie publique, des usagers peu soucieux de leur cadre de vie et du coût qu'engendrent ces incivilités continuent de confondre toilettes et poubelles dans leur domicile.



10 - Annexe 10 : Facture

Référence à rappeler N° du contrat :
Occupant :

Adresse du lieu desservi :

Communauté de communes du Pays de Nay
Service Eau et Assainissement
PAE Monplaisir
64800 BENEJACQ
Tel : 05.59.61.11.82 - Fax : 05.59.61.48.48
Mail : accueil.seapan@paysdenay.fr

Destinataire de la facture

Service Client :
Lundi au Vendredi de 8h30 - 12h00 et
de 13h30 - 17h00
Service Astreinte : 05.59.61.11.82 (Tapez 2)
le soir après 17h00 - Week-end et jours Fériés.

Facture réelle n° 2019-EA-00-16552 du 20/10/2019

Eau et Assainissement

Période de consommation du 04/09/2018 au 11/09/2019

Abonnement du 01/01/2019 au 31/12/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

120 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00368 €

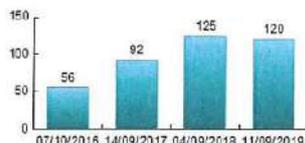
	Montants
Abonnement	128,86
Consommation	442,13

Total de la facture	570,99
Prélèvements et avances à déduire	-470,00

Somme prélevée le 18/11/2019

100,99 €

Historique de consommation



Emetteur : EAU CC PAYS DE NAY

Exercice : 2019/0

N° facture : 16552 7

Montant : **100,99 euros**

Prélevé sur le compte

Domiciliation :

Date de prélèvement : 18/11/2019

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : FR75EAU579496

RUM :

BIC :

IBAN :

Prélèvements

18/11/2019 100,99

Echéancier

**CECI EST UN TALON DE PRELEVEMENT
NE PAS REGLER**

Facture réelle n° 2019-EA-00-16552 du 20/10/2019

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
5118001020001	G14BA023927Y	15	11/09/2019	R	483			603	120
Consommation totale									120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture	Tarif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Distribution de l'eau				208,00	11,45	219,45	
Abonnement Eau	2019	1 x 181 j	181 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Abonnement Eau	2019	1 x 184 j	184 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Redevance Eau	2019	120 m3	120 m3	1,05000	126,00	6,93 (5,50%)	132,93
Redevance Préservation ressources	2019	120 m3	120 m3	0,10000	12,00	0,66 (5,50%)	12,66
Collecte des eaux usées				251,60	25,16	276,76	
Abonnement Assainissement	2019	1 x 181 j	181 jours	25,00000	25,00	2,60 (10,00%)	27,60
Abonnement Assainissement	2019	1 x 184 j	184 jours	25,00000	25,00	2,50 (10,00%)	27,50
Redevance Assainissement	2019	120 m3	120 m3	1,66000	201,60	20,16 (10,00%)	221,76
Organismes publics				69,80	5,18	74,98	
Redevance Pollution	2019	120 m3	120 m3	0,33000	39,60	2,18 (5,50%)	41,78
Redevance Modernisation des Réseaux	2019	120 m3	120 m3	0,25000	30,20	3,00 (10,00%)	33,20
Total de votre facture				529,20	41,79	570,99	
Prélèvements et avances à déduire				-435,60	-34,40	-470,00	
Montant total à payer				93,60	7,39	100,99	

Commentaires

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, être et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, R.2342-4, R.3342-5-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales par M. PÉCHOT-BACQUE, Président de la CCPN.

MODÈS DE PaiEMENT

- En Prélèvement automatique à Echéance ou Mensuel (pour régler les factures suivantes): remplir le formulaire correspondant disponible au bureau du Service Eau et Assainissement ou le télécharger sur le site Internet www.seapan.fr.
- Par Internet: connectez-vous sur le site www.seapan.fr ou www.fpl.budget.gouv.fr en renseignant les références suivantes:
Identifiant Collectivité : 020203
Référence : 2019-EA-00-16552
- Par Titre Intermédiaire de Paiement (TIP): dater et signer le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Si la mention « JOIGNEZ UN RUB x figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, évitez vous de joindre un RUB, RIB, RICE ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'élastique, sans plier, sans agrafier et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, adressée au tarif joint, en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.
- Par chèque bancaire ou postal: envoyer votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'adresse de l'enveloppe jointe, adressée au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Joindre obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'élastique, sans plier, sans agrafier. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.
- Par Virement: sur le compte de la Trésorerie de Nay: FR87 3000 1009 2206 4100 0000 056/BIC: BDFEFRPP00CT. Précisez dans la zone « ObjectifLibellé »: « Eau - CCPN» puis le n° de la facture indiquée au recto.
- **EN NUMÉRIQUE** (dans la limite de 300€): se présenter au guichet de la Trésorerie de Nay, 3 bis Cours Pasteur, BP 41, 64800 NAY, muni de votre facture. Horaires d'ouverture au public: Lundi, mardi et jeudi: de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre facture ou une réclamation à formuler, adressez-vous au SEAPAN dont les coordonnées et horaires d'ouverture figure au recto.
- En cas de difficultés de paiement de cette facture, vous devez vous adresser dans les meilleurs délais à la Trésorerie de Nay, 3 bis Cours Pasteur BP 41, 64800 NAY. Horaires d'ouverture au public: Lundi, mardi et jeudi: de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

VOIES DE RECOURS

Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant le Tribunal d'instance (ou de Tribunal de Grande Instance, au-delà de 10000€).

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
 (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



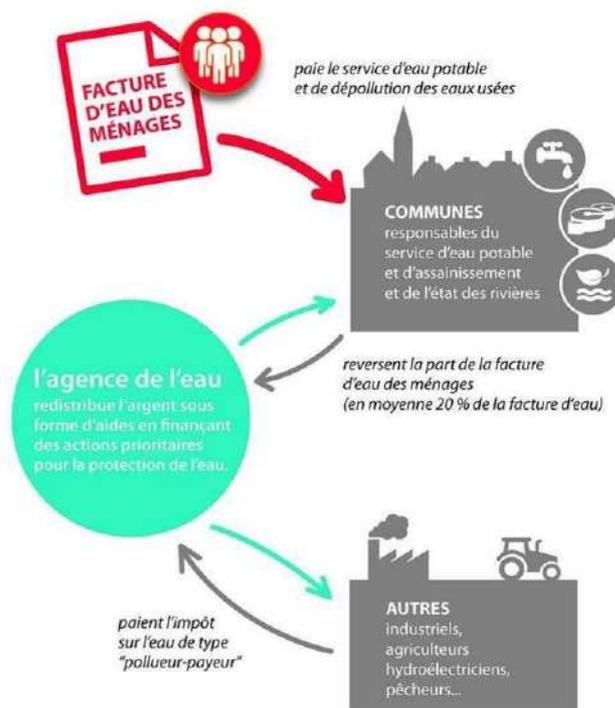
LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

LES AIDES DE L'AGENCE*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB, parcs nationaux et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence.

2 \ Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

- La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitaient : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



PROGRAMME
2013/2018

BILAN DU 10^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM) © mars 2019, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES
**AGENCES
DE L'EAU**
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

